



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8461^e séance

Mardi 12 février 2019, à 15 heures

New York

Provisoire

Président : M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale)

Membres :

Afrique du Sud	M. Matjila
Allemagne	M. Heusgen
Belgique	M ^{me} Van Vlierberge
Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Ipo
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Delattre
Indonésie	M. Djani
Koweït	M. Alotaibi
Pérou	M. Duclos
Pologne	M ^{me} Wronecka
République dominicaine	M ^{me} Morrison González
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen

Ordre du jour

Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix; M^{me} Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence; S. E. M. Ertuğrul Apakan, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Ukraine; et S. E. M. Martin Sajdik, Représentant spécial en Ukraine et au sein du Groupe de contact trilatéral du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

M. Apakan et M. Sajdik participent à la présente séance par visioconférence depuis Minsk.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Jenča.

M. Jenča (*parle en anglais*) : Dans sa résolution 2202 (2015), adoptée à l'unanimité le 17 février 2015, le Conseil de sécurité a approuvé l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk et a demandé à toutes les parties d'appliquer pleinement l'ensemble de mesures, notamment le cessez-le-feu général et durable qui était indispensable. Dans la déclaration du 6 juin 2018 du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2018/12), ce dernier a de nouveau réaffirmé à l'unanimité la centralité des Accords de Minsk.

Quatre ans après leur adoption, les Accords de Minsk restent le seul cadre concerté pour une paix négociée dans l'est de l'Ukraine. Tandis que les efforts

diplomatiques déployés dans le cadre de Minsk se poursuivent, les dispositions des Accords de Minsk demeurent, hélas, largement inappliquées, notamment leurs principaux volets sécuritaires et politiques. Les négociations semblent avoir perdu de leur élan, les principales parties prenantes ne pouvant pas ou ne voulant pas parvenir à un accord sur les mesures essentielles à prendre pour avancer, ou ne se préoccupant pas de la mise en œuvre des actions convenues.

Je voudrais rappeler que les discussions détaillées sur l'application des dispositions des Accords de Minsk se déroulent dans d'autres instances, auxquelles l'Organisation des Nations Unies ne participe pas. Le Secrétaire général n'a cessé de souligner le ferme appui de l'Organisation au rôle directeur que jouent le format Normandie, le Groupe de contact tripartite, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et d'autres acteurs clefs dans la recherche d'un règlement pacifique du conflit dans l'est de l'Ukraine. Le Secrétaire général a également appelé à maintes reprises à revitaliser les efforts déployés dans le cadre de ces formats de négociations et par les voies bilatérales.

Comme en attestent régulièrement les incidents survenus ces cinq dernières années, le conflit dans l'est de l'Ukraine n'est ni latent ni gelé. C'est un conflit au cœur même de l'Europe, qui continue de faire des victimes. Si l'on compte le fait que les principales parties prenantes au Groupe de contact trilatéral ont renouvelé leur attachement au cessez-le-feu à cinq reprises l'an dernier, au total, le cessez-le-feu a fait l'objet de plus d'une douzaine de renouvellements de ce type depuis le début du conflit. Malheureusement, ils ont tous été de courte durée.

Comme l'a indiqué l'OSCE, des postes militaires avancés des deux côtés de la ligne de contact sont en cours de rapprochement dans les zones dites grises, tandis que le recours aux armes lourdes et leur déploiement à proximité de la ligne de contact sont une réalité. Cette semaine, une nouvelle série de discussions au sein du Groupe de contact trilatéral aura lieu à Minsk. L'ONU espère sincèrement que les parties concernées parviendront à des résultats concrets lors de ces réunions et qu'elles mettront en œuvre leurs décisions en toute bonne foi et sans délai.

Certes, d'une manière générale, la violence a diminué depuis 2014, notamment s'agissant du nombre de civils tués, mais des pertes en vies humaines et des destructions sont à déplorer quasiment toutes

les semaines. Dans le même temps, 1,5 million de personnes restent déplacées à l'intérieur du pays, selon les estimations. Les escalades périodiques de la violence nous rappellent que la réalité le long de la ligne de contact est précaire et qu'elle continue d'avoir une incidence négative sur la situation socioéconomique déjà désastreuse et sur les infrastructures décrépites dans la zone touchée par le conflit. Il est urgent de s'entendre sur des mesures supplémentaires qui pérenniseraient le cessez-le-feu et le rendraient irréversible. Pour les parties, la priorité doit être de retirer sans délai les armes lourdes des zones peuplées, de désengager les forces et de protéger les infrastructures civiles essentielles.

L'ONU demeure pleinement déterminée à jouer son rôle en continuant de fournir une assistance humanitaire, de surveiller la situation des droits de l'homme et d'appuyer le développement. L'ampleur et l'urgence des besoins créés par le conflit demeurent considérables. Plus d'un demi-million de personnes vivent à moins de cinq kilomètres de la ligne de contact; ce sont elles les plus exposées aux bombardements périodiques, aux tirs d'artillerie, aux mines terrestres et aux munitions non explosées. La zone située autour de la ligne de contact compte toujours parmi les plus minées au monde. Comme l'a demandé le Conseil dans sa déclaration présidentielle S/PRST/2018/12 du 6 juin 2018, il est impératif que la communauté internationale intensifie ses efforts pour aider à répondre aux besoins humanitaires sur le terrain dans le cadre du plan d'aide humanitaire pour l'Ukraine. L'ONU continuera de ne ménager aucun effort pour s'acquitter de ses responsabilités en matière d'aide humanitaire et de surveillance des droits de l'homme. Toutefois, je tiens à souligner qu'il est tout aussi indispensable que les efforts humanitaires de l'ONU sur le terrain ne soient ni politisés ni instrumentalisés par quelque partie que ce soit.

Cette année, le conflit dans l'est de l'Ukraine entrera dans sa sixième année. Il ne faut pas se faire d'illusions – les négociations se prolongent peut-être, mais ce conflit continue aujourd'hui de faire peser une menace active sur la paix et la sécurité internationales. Il serait illusoire de penser que le temps suffira pour trouver des solutions. En cette occasion, et pour faire écho aux attentes du Conseil de sécurité, l'ONU appelle une fois de plus à des progrès rapides dans la mise en œuvre des Accords de Minsk. L'ONU exhorte également toutes les parties à éviter toute mesure unilatérale qui pourrait exacerber les divisions ou s'écarter de l'esprit et de la lettre des Accords de Minsk.

Si le conflit en Ukraine a avant tout des répercussions tragiques pour le peuple ukrainien, il s'inscrit également dans un contexte marqué par des remises en question de plus en plus nombreuses du cadre de la paix et la sécurité internationales. Ce conflit continue de mettre à l'épreuve la crédibilité des organisations internationales et régionales. Dans la déclaration qu'il a faite devant le Conseil sur les conflits en Europe il y a deux ans (voir S/PV.7886), le Secrétaire général avait souligné la nécessité de prévenir l'émergence de nouvelles crises et de régler les conflits existants dans la région. Le mois dernier, dans son message du Nouvel An à l'Assemblée générale, il a de nouveau souligné que le conflit en Ukraine était l'un des principaux défis auxquels la communauté internationale restait confrontée. Il faut que les États Membres engagent une action concertée, dans l'intérêt de la stabilité régionale.

L'ONU souligne la nécessité de respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Une fois encore, nous exhortons toutes les parties à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour veiller à ce qu'il soit mis fin au conflit le plus rapidement possible et contribuer à instaurer la paix et la stabilité dans toute l'Ukraine.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Jenča de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Mueller.

M^{me} Mueller (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité de la situation humanitaire en Ukraine.

Les civils continuent de payer le plus lourd tribut. Depuis le début du conflit, en 2014, plus de 3 300 civils ont été tués et jusqu'à 9 000 ont été blessés. On dénombre environ 1,5 million de personnes déplacées. Les conséquences humanitaires sont graves. En 2019, 3,5 millions de personnes – dont beaucoup sont des personnes âgées, des femmes et des enfants – auront besoin d'une aide humanitaire et d'une protection. Pour la plupart d'entre elles, les répercussions du conflit se sont aggravées. Elles ont perdu leurs moyens de subsistance et leurs ressources restreintes sont désormais épuisées. Elles dépendent de l'aide humanitaire pour satisfaire leurs besoins les plus élémentaires.

Les infrastructures civiles essentielles continuent d'être endommagées ou de subir des perturbations, ce qui exacerbe les difficultés des populations. Pour la seule année 2018, 89 incidents ont touché des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement et, au cours des 12 derniers mois, 12 ouvriers du secteur de l'eau ont été blessés en raison des hostilités et de l'explosion de mines terrestres. Ils essayaient simplement de faire leur travail, en veillant à ce que des millions de personnes des deux côtés de la ligne de contact continuent d'avoir l'eau courante.

Les parties au conflit doivent prendre toutes les précautions possibles pour éviter que des dommages soient causés aux civils et, le cas échéant, pour les réduire au minimum. Le droit international humanitaire doit être respecté pour protéger les civils et les infrastructures civiles essentielles en tout temps, partout et par toutes les parties.

Au Conseil de sécurité en octobre dernier (voir S/PV.8386), j'avais salué les efforts déployés par le Gouvernement ukrainien pour améliorer les conditions de passage aux points de contrôle. Certes, des progrès ont été constatés, mais j'appelle une fois de plus les deux parties à faire davantage. Dans tout l'oblast de Louhansk, les civils ne peuvent franchir la ligne de contact que par un seul point de contrôle – la passerelle piétonne de Stanytsia Luhanska. Ce n'est tout simplement pas suffisant. Vu les températures glaciales de l'hiver ukrainien, il est impératif d'améliorer les services essentiels aux points de passage, car les gens continuent de faire la queue plusieurs heures pour franchir la ligne de contact. Cette année, déjà 10 personnes – pour la plupart des personnes âgées – sont mortes aux postes de contrôle. Les personnes âgées comptent pour plus de la moitié des passages et se heurtent à des obstacles persistants avant de pouvoir toucher leur pension.

J'ai également invité le Gouvernement ukrainien à adopter un cadre national de lutte antimines. Aujourd'hui, j'ai le plaisir d'annoncer qu'une loi relative à la lutte antimines a récemment été adoptée. Cette loi doit désormais ouvrir la voie à une intensification urgente des efforts de lutte antimines. En 2018, les explosions de mines terrestres et d'engins explosifs ont été la cause d'environ 43 % de l'ensemble des victimes civiles. J'implore toutes les parties de cesser immédiatement d'utiliser les mines terrestres.

Bien qu'aujourd'hui, l'accès des agents humanitaires aux civils dans le besoin se soit légèrement amélioré par rapport à il y a un an, en particulier dans

les zones échappant au contrôle du Gouvernement, l'accès humanitaire est souvent imprévisible. Comme le Conseil s'en souviendra, le 6 juin 2018, il s'est félicité de l'action menée par les organismes des Nations Unies (voir S/PRST/2018/12) en vue de remédier à la tragique situation humanitaire qui règne dans l'est de l'Ukraine et a insisté sur la nécessité d'intensifier les efforts déployés pour alléger les souffrances de la population civile touchée par le conflit. Il est essentiel que les organisations humanitaires bénéficient d'un accès sans entrave et durable.

Toutefois, malgré les difficultés d'accès, un environnement opérationnel complexe et un financement limité, les agents humanitaires changent véritablement la donne en fournissant une aide des deux côtés de la ligne de contact. Ils restent guidés par les principes universellement reconnus d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. Rien qu'en 2018, les agents humanitaires ont fourni une aide essentielle à quelque 1,3 million de personnes comptant parmi les plus vulnérables.

Nous mettons en place un mécanisme de financement novateur en appui aux efforts déployés dans le cadre du plan de réponse humanitaire 2019 – le fonds humanitaire de financement commun pour l'Ukraine – afin de répondre aux besoins pressants qui sont les moins financés. Je me félicite des contributions versées par les donateurs à ce fonds. J'exhorte les autres à leur emboîter le pas. Le mois dernier, le Coordonnateur des secours d'urgence a approuvé une allocation de 6 millions de dollars du Fonds central pour les interventions d'urgence, dans le cadre d'une enveloppe destinée aux crises sous-financées.

Plus de 60 % du plan de réponse humanitaire de l'année passée n'ont pas été financés. En conséquence, certains civils qui avaient désespérément besoin d'aide n'ont pas pu recevoir de nourriture, d'eau, de médicaments et de soins de santé ni bénéficier de services d'assainissement et de protection. Cette année, nous avons besoin de 162 millions de dollars pour fournir une aide à 2,3 millions de personnes dans le cadre du plan de réponse humanitaire pour 2019. Le plan met l'accent sur la protection des personnes touchées et sur le rétablissement de leur accès aux moyens de subsistance, aux services de base et aux structures essentielles. Bien que l'aide humanitaire reste cruciale en raison des conflits, nous avons pour objectif de répondre aux besoins des populations grâce à des efforts plus

durables, en leur associant des mesures de relèvement et de développement lorsque cela est possible.

Les civils vivant le long de la ligne de contact ont subi les conséquences physiques et émotionnelles d'hostilités répétées et souvent intenses. Les bombardements, les coups de feu de tireurs embusqués et les mines terrestres sont devenus une réalité quotidienne pour des millions de personnes. N'oublions pas que derrière les chiffres mentionnés se cachent des familles – hommes, femmes et enfants – qui souffrent chaque jour depuis plus de cinq ans. Nombre d'entre elles ont du mal à accéder aux écoles, aux hôpitaux et à d'autres services essentiels. Beaucoup ont perdu leur emploi, leur maison, des membres de leur famille et des amis. Nous pouvons et devons faire davantage pour ces personnes.

Je tiens à dire au résilient peuple ukrainien que nous ne l'avons pas oublié. Nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour alléger ses souffrances quotidiennes et pour appeler à une paix durable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Mueller de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Apakan.

M. Apakan (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité des conditions de sécurité dans l'est de l'Ukraine. Je ferai le point sur les défis que pose la mise en œuvre des Accords de Minsk, en particulier l'ensemble de mesures convenues en vue de leur application, un an après leur signature.

Le plus récent engagement renouvelé en faveur du cessez-le-feu a commencé le 29 décembre. Il a entraîné une diminution sensible du nombre de violations du cessez-le-feu, ce qui montre qu'avec de la volonté, il est possible de mettre fin à la violence. Mais le nombre de violations a de nouveau crû rapidement. La violence continue de fluctuer. Le 5 février, par exemple, la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a enregistré près de 2 000 violations du cessez-le-feu, alors que hier, nous en avons enregistré environ 1 300. Comme auparavant, les zones où la violence est la plus intense restent concentrées autour de la zone aéroportuaire d'Avdiivka-Iassynouvata-Donetsk, de la zone de Popasna-Pervomaïsk-Zolote, des zones situées à l'est et au nord-est de Marioupol et des zones situées au sud de

Svitlodarsk. Les armes lourdes n'ont pas été entièrement retirées; elles continuent d'être utilisées.

Nous sommes à Minsk, où se tiendra demain une réunion du Groupe de contact tripartite. À la réunion du groupe de travail chargé des questions de sécurité, j'insisterai à nouveau sur la nécessité d'un cessez-le-feu global. Des progrès doivent être accomplis dans la recherche de mesures visant à renforcer le cessez-le-feu. Le désengagement des forces et du matériel, convenu dans la décision-cadre de septembre 2016, n'a pas eu lieu. Au contraire, nous avons observé un réengagement dans les zones de désengagement de Petrivske et de Zolote. À Zolote en particulier, la violence s'étend aux villages voisins situés des deux côtés de la ligne de contact, faisant des victimes civiles et endommageant des infrastructures civiles.

Les civils doivent être protégés. Des mesures susceptibles d'améliorer la situation des personnes qui vivent dans les zones touchées par le conflit ou à proximité de ces zones s'imposent d'urgence. En 2018, la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine a fait rapport sur les circonstances dans lesquelles 43 civils ont été tués et 194 autres blessés. Au cours des premières semaines de 2019, nous avons enregistré quatre pertes civiles. Toutes les mesures doivent être prises pour éviter de nouvelles pertes humaines. Le retrait complet des armes lourdes, tout d'abord dans les zones peuplées, doit être une priorité. Cela atténuerait les conséquences du conflit sur les civils. Des mesures concrètes et positives dans le domaine de la lutte antimines humanitaire s'imposent, en particulier autour des écoles, des jardins d'enfants et des points de contrôle d'entrée et de sortie. Cela pourrait contribuer à prévenir d'autres pertes civiles causées par les mines et les engins non explosés. Il importe de sensibiliser le public à ces dangers, en particulier les enfants.

Les infrastructures civiles doivent être protégées. Malheureusement, des incidents touchant des infrastructures critiques, telles que la station de filtrage de l'eau de Donetsk et, plus récemment, la station de pompage de Vasylivka, se poursuivent. Ils causent des dommages et mettent en danger la vie des hommes et femmes courageux qui travaillent sur ces sites dans l'intérêt de leurs communautés. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine continue de faciliter le dialogue afin de permettre la réparation et l'entretien des infrastructures civiles critiques. Il appartient aux parties de prendre les mesures qui s'imposent pour protéger ces sites. Elles doivent respecter les cessez-le-feu et les

accords convenus au plan local. Sinon, cela représenterait une menace pour les équipes de réparation et pour les observateurs de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine.

Pour continuer de mener leur vie, des milliers de personnes entreprennent chaque jour de longs voyages. Elles sont obligées d'utiliser les quelques points de contrôle d'entrée et de sortie pour accéder aux services de base, recevoir des pensions et rendre visite aux membres de leur famille dont elles ont été séparées par le conflit. Nous observons les conséquences des difficultés persistantes, en particulier pour les personnes âgées, posées par les longues files d'attente qui se forment sous des températures négatives. Depuis décembre, la Mission spéciale d'observation a recensé 14 cas de personnes décédées de causes naturelles alors qu'elles attendaient à des points de contrôle. Des mesures doivent être prises pour faciliter l'accès du personnel médical à la zone grise située entre ces points de contrôle afin de fournir l'assistance nécessaire aux civils. Les conditions de passage doivent être améliorées et des points de contrôle supplémentaires doivent être ouverts, en particulier dans la région de Louhansk. Durant sa récente visite dans l'est de l'Ukraine, le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Ministre slovaque des affaires étrangères, M. Lajčák, a pointé du doigt les conditions précaires dans lesquelles les civils traversent le pont endommagé à Stanytsia Luhanska. Il est nécessaire d'agir pour faire en sorte que les réparations volues soient effectuées sur ce pont.

La Mission continue d'observer les événements qui se déroulent dans un environnement de sécurité complexe et d'en rendre compte. Les drones de la Mission continuent d'être pris pour cible et leurs vols d'être brouillés par des signaux d'interférence. Plus récemment, le 4 février, une explosion s'est produite à une centaine de mètres d'une patrouille de la Mission. Notre liberté de circulation continue d'être entravée, en particulier dans les zones non contrôlées par le Gouvernement dans le sud de la région de Donetsk.

Les parties sont tenues de respecter leurs engagements et de garantir un suivi et une vérification efficaces par l'OSCE – un engagement qui fait partie de l'ensemble de mesures. La Mission continuera d'appuyer et de faciliter la mise en œuvre des Accords de Minsk. Elle continuera également, en application de son mandat, d'observer les conditions de sécurité et d'en rendre compte, de faciliter le dialogue afin d'apaiser les tensions et de promouvoir la stabilisation

et la normalisation dans tout le pays. Dans ce contexte, nous avons renforcé nos patrouilles afin d'observer sur le terrain les incidences possibles de la situation socioéconomique et les répercussions potentielles des événements dans la mer d'Azov.

Je remercie une fois de plus le Conseil de m'avoir donné l'occasion de lui faire part des observations de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE. Je remercie également les organismes des Nations Unies présents en Ukraine, à Kiev et sur le terrain, de leur étroite coopération. Pour terminer, je salue le travail qu'accomplissent mes collègues, les membres de la Mission, et le dévouement des hommes et des femmes avec qui j'ai l'honneur de travailler. Je tiens également à remercier mon collègue et ami, l'Ambassadeur Sajdik, de son étroite collaboration.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Apakan de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Sajdik.

M. Sajdik (*parle en anglais*) : L'Ambassadeur Apakan et moi-même avons l'honneur aujourd'hui de nous adresser au Conseil depuis Minsk à la veille d'un nouveau cycle de négociations du Groupe de contact trilatéral et des quatre groupes de travail créés en application des Accords de Minsk. Cela témoigne du fait que les mécanismes de Minsk se réunissent de manière régulière et qu'il y a de nombreuses questions à aborder et de nombreux problèmes, y compris immédiats, à régler.

Le Groupe de contact trilatéral réunit la Russie, l'Ukraine et le Représentant spécial du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), une fonction qui est remplie actuellement – comme l'a déjà mentionné l'Ambassadeur Apakan – par S. E. le Ministre slovaque des affaires étrangères, Miroslav Lajčák, qui fut Président de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session. La plateforme de Minsk prévoit que certaines zones des régions de Donetsk et Louhansk participent aux réunions. La résolution 2202 (2015), du 17 février 2015, en se félicitant la Déclaration faite par les quatre dirigeants du format Normandie le 12 février 2015, a confirmé que ces quatre dirigeants avaient la responsabilité de superviser les travaux des mécanismes de Minsk. La dernière réunion de cette nature s'est déroulée en novembre 2018.

Dans la déclaration que j'ai faite aujourd'hui à l'occasion du quatrième anniversaire de la signature des Accords de Minsk, j'ai souligné que

« malheureusement, en dépit d'un réengagement unanime en faveur des Accords de Minsk, le règlement du conflit ne semble pas plus proche. Dans la région, les affrontements se poursuivent et causent de la souffrance aux civils et des pertes en vies humaines, même si ces pertes ont diminué au cours de l'année écoulée ».

Le fait d'avoir fait, de concert avec la présidence autrichienne de l'OSCE en 2017, de la protection des civils l'élément essentiel de nos travaux – en étroite coopération avec la Mission spéciale d'observation de l'OSCE et les organisations internationales humanitaires – a permis de faire baisser de plus de moitié le nombre de victimes civiles en 2018, et cette tendance se poursuit cette année.

Grâce à la manière avisée dont l'Ambassadeur Apakan dirige le groupe de travail sur la sécurité, ce dont je lui suis très reconnaissant, le Groupe de contact trilatéral a été en mesure d'adopter plusieurs décisions dans le domaine de la sécurité, comme l'exigent les Accords de Minsk, à savoir l'addendum à l'ensemble de mesures relatif au retrait des armes lourdes, en septembre 2015; les décisions concernant les activités de déminage et l'interdiction des exercices à balles réelles aux abords de la ligne de contact, en mars 2016; et la décision-cadre concernant le désengagement des forces et du matériel, de septembre 2016.

Des progrès pourraient également être enregistrés dans le domaine économique, en particulier en ce qui concerne l'alimentation en eau, les paiements respectifs dans la région de Louhansk et la remise en état des infrastructures d'approvisionnement en eau. Également en 2018, nous avons observé des efforts encourageants en ce qui concerne le maintien en service des télécommunications mobiles de part et d'autre de la ligne de contact, qui sont particulièrement importantes pour les personnes âgées vivant dans le territoire contrôlé par le Gouvernement dont les retraites sont versées sur des comptes. En outre, la prolongation du statut spécial de certaines zones des régions de Donetsk et Louhansk par le Parlement ukrainien jusqu'à la fin de cette année a constitué une avancée politique majeure en septembre dernier. Ce statut spécial est un pilier des Accords de Minsk.

Il y a également eu des revers. L'organisation de prétendues élections le 11 novembre 2018 dans certaines zones des régions de Donetsk et Louhansk n'a rien fait pour renforcer l'esprit des Accords de Minsk, qui défend l'unité et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Des obligations importantes n'ont pas été respectées. Il n'y a pour le moment eu aucun désengagement à Stanytsia Luhanska, une des zones de désengagement sur lesquelles les parties s'étaient précédemment mises d'accord. Le pont de la rive nord du Severski Donets, situé au point de passage crucial près de Stanytsia Luhanska, n'a toujours pas été réparé, ce qui a des conséquences catastrophiques, en particulier pour les personnes âgées. Compte tenu du nombre croissant de personnes qui traversent la ligne de contact – avec une hausse de 20% rien qu'en 2018 pour atteindre en moyenne 1,1 million de passages par mois, selon les données fournies par l'Organisation internationale pour les migrations –, l'amélioration des conditions aux points de passage et l'ouverture de nouveaux postes de contrôle d'entrée et de sortie sont urgentes, comme l'ont souligné les orateurs qui m'ont précédé.

Malheureusement, il n'y a eu aucun échange de prisonniers détenus pour des raisons liées au conflit depuis la fin de 2017. Nous observons également un blocage au sein du groupe de travail politique. J'encourage les parties à permettre à ce dernier, avec l'aide de son infatigable coordonnateur, l'Ambassadeur Pierre Morel, d'élargir le champ de ses discussions.

Cela fait plus de trois ans et demi que je travaille avec le processus de Minsk. Durant cette période, je suis arrivé à la conclusion que l'application rigoureuse des Accords de Minsk est indispensable pour le règlement pacifique du conflit dans l'est de l'Ukraine. Il n'y a tout simplement pas d'autre solution.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Sajdik de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions tout d'abord remercier M. Jenča, M^{me} Mueller, M. Apakan et M. Sajdik de leurs exposés d'aujourd'hui.

Nous avons pris l'initiative de faire convoquer la séance d'aujourd'hui pour discuter de la mise en œuvre du document le plus important pour le règlement de la crise interne ukrainienne – l'Ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk. Ce

document été signé il y a quatre ans, le 12 février 2015, par des représentants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de l'Ukraine, de la Russie, de la République populaire de Donetsk et de la République populaire de Lougansk.

Nous avons toutes les raisons de soulever cette question à l'ONU, car ce document en annexe fait partie intégrante de la résolution 2202 (2015) du 17 février 2015 du Conseil de sécurité, qui l'approuve au premier paragraphe. En outre, l'appui à l'application des Accords de Minsk a été réaffirmé dans la Déclaration du Président du Conseil de sécurité du 6 juin 2018 (S/PRST/2018/12). Pour une raison ou une autre, certains de nos collègues du Conseil se trompent – non seulement sur ce sujet, mais sur ce sujet en particulier – en pensant que nous sommes mal à l'aise lorsqu'il s'agit de discuter de la question de l'Ukraine. Non seulement ce n'est pas le cas, mais c'est plutôt le contraire. Au contraire, nous avons plus que quiconque intérêt à ce que le monde entier entende de nouveau comment les pays occidentaux ont orchestré un coup d'État antigouvernemental en Ukraine, puis donné à Kiev carte blanche pour mener n'importe quelle action sous prétexte de faire face à une menace et une agression russes imaginaires.

Le 21 février, cela fera exactement cinq ans depuis que, en présence de hauts représentants de l'Union européenne, de l'Allemagne, de la Pologne et de la France en qualité de garants, le Président ukrainien de l'époque, Viktor Yanukovych, a signé un accord avec l'opposition sur un règlement pacifique de la crise. Il a été presque immédiatement déçu et a finalement été forcé de quitter l'Ukraine. Qui sait? Peut-être que s'il avait agi comme les autorités ukrainiennes actuelles ou par exemple, comme les dirigeants des pays démocratiques qui n'hésitent pas à faire usage de la force contre les manifestants, l'Ukraine n'aurait pas sombré dans une profonde crise économique et dans l'anarchie, et ne se serait pas transformée en une source de matières premières et en fournisseur de main-d'œuvre pour le marché de l'Union européenne. Par ailleurs, il avait des raisons d'agir de la sorte – comme nous le savons maintenant avec certitude, les manifestants étaient armés et déterminés à s'emparer du pouvoir à tout prix, y compris par des provocations sanglantes. Et c'est ce qu'ils ont finalement fait.

Je décris délibérément tout cela en détail pour qu'il soit clair que l'Occident dans son ensemble et les trois pays pseudo-garants que j'ai mentionnés sont

responsables de tout ce qui s'est passé et de tout ce qui se passe. Il en est de même des États-Unis, qui sont les véritables marionnettistes de cette mise en scène de Maïdan, qui encouragent et couvrent tous les actes de provocation de Kiev, y compris les incidents qui se sont produits récemment en mer Noire, et qui fournissent volontiers des armes à l'Ukraine, l'incitant à commettre des actes irresponsables. Malheureusement, il est évident pour nous que l'Occident ne se soucie nullement de l'Ukraine elle-même, ni de son sort ni du bien-être de ses citoyens. Il s'intéresse à ce pays exclusivement en tant que pion d'une confrontation géopolitique avec la Russie.

Il y a quatre ans, on avait l'impression que la communauté internationale et les parties au conflit ukrainien s'étaient mises d'accord sur la formule à suivre pour parvenir à un règlement. En mai 2018, lors d'une séance du Conseil convoquée par nos collègues polonais (voir S/PV.8270), nous avons parlé en détail de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk. Par conséquent, je ne le ferai pas aujourd'hui. Toutefois, afin que les membres du Conseil puissent avoir le document sous les yeux, nous avons décidé d'imprimer et de distribuer des exemplaires de la résolution 2202 (2015). J'ai exhorté à maintes reprises les membres du Conseil à lire attentivement ce document. Je leur demande de ne pas répéter cette phrase qu'ils ont mémorisée, à savoir que la Russie doit appliquer les Accords de Minsk. Il n'y pas un seul mot sur la Russie dans ces Accords. Comme nous l'avons dit à maintes reprises, il est absurde que Kiev sabote les Accords de Minsk et qu'on essaie de faire payer Moscou pour cela.

Je voudrais réitérer le point le plus important : les étapes mentionnées dans cette résolution ne sont pas classées par inadvertance dans cet ordre, du paragraphe 1 à 13. En effet, la séquence de ces étapes est d'une importance capitale. Je tiens à répéter que la mise en œuvre du paragraphe 9, relatif au transfert à l'Ukraine du contrôle de la frontière avec la Russie dans les régions de Donetsk et de Lougansk, ne sera possible qu'après la mise en œuvre de tous les autres points, notamment le désengagement des forces et de leur matériel, l'adoption d'une loi sur le statut spécial du Donbass, la mise en place d'institutions autonomes sur la base de cette loi, l'amnistie, l'échange de prisonniers et plusieurs autres mesures.

Malheureusement, nous avons toutes les raisons de réaffirmer que Kiev viole sciemment les Accords de Minsk et les sabote, alors que nos partenaires occidentaux

couvrent toutes ses actions illégales. La meilleure illustration de cette situation est que le 5 février, le Bureau du Procureur général de l'Ukraine a annoncé l'ouverture d'une procédure pénale contre Viktor Medvedchuk, l'un des chefs de l'opposition ukrainienne, qui s'était porté candidat à l'élection présidentielle prévue le 31 mars. La raison de cette inculpation est qu'il a appelé à un dialogue direct entre Kiev et le Donbass, tel que prévu dans l'ensemble de mesures de Minsk, et à l'octroi à cette région d'un statut spécial au sein de l'Ukraine. En d'autres termes, la mise en œuvre des Accords de Minsk en Ukraine équivaut aujourd'hui à un acte de haute trahison et est passible de poursuites pénales. La nécessité d'engager un dialogue direct avec les Républiques populaires de Lougansk et de Donetsk, conformément aux Accords de Minsk, provoque une réaction allergique à Kiev. Toutefois, nos collègues occidentaux font semblant de ne pas le remarquer, démontrant ainsi leur politique de deux poids deux mesures, qu'ils appliquent habilement. Pourquoi je dis qu'il s'agit de deux poids deux mesures? Parce que s'agissant de tous les autres conflits inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, nous joignons nos efforts pour amener les parties adverses à s'asseoir à la table des négociations dans le but de mettre fin à la confrontation ou aux hostilités militaires et de lancer un processus politique.

Prenons le cas de la Syrie. Quel est l'axe principal proverbial de nos efforts dans ce pays? C'est vrai - la création d'une commission constitutionnelle avec la participation du Gouvernement et de l'opposition et la conclusion d'un accord sur la base d'un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens. Maintenant, prenons le cas du Yémen. Nous avons tous salué l'accord de Stockholm conclu entre le Gouvernement yéménite et Ansar Allah. Et maintenant, nous croisons tous les doigts en priant pour que cet accord fragile puisse être mis en œuvre. Nous nous sommes tous félicités de l'accord de Khartoum relatif à la République centrafricaine, dont l'objectif était également de réconcilier des parties qui étaient auparavant irréconciliables.

L'objectif de tout processus de paix – et personne ne peut le nier – est de parvenir à une solution politique, plutôt que militaire, d'un conflit au moyen de pourparlers directs entre les parties au conflit. Alors pourquoi la situation serait-elle différente pour l'Ukraine? Pourquoi nos collègues occidentaux n'essaient-ils pas de convaincre Kiev d'accepter finalement de s'asseoir à la table des négociations avec les parties prenantes directes à ce conflit au lieu de répéter les mêmes discours éculés selon lesquels la Russie devrait faire ceci ou cela?

Ne vous dérangez pas. Je vais répondre à cette question moi-même, d'autant plus que personne d'autre ici ne va se donner la peine de le faire.

C'est parce que le paradigme malhonnête choisi par les autorités de Kiev – « Ce n'est pas un conflit civil. C'est une guerre avec la Russie » – les arrange. Comme on le sait, on peut imputer beaucoup de choses à la guerre, et c'est ce que fait le Président ukrainien, M. Poroshenko. Il s'avère que tous les problèmes et les malheurs de l'Ukraine – pas seulement ceux des dernières années, mais aussi des trois derniers siècles – sont le résultat de l'occupation de l'Ukraine par la Russie. Sur la base de ce paradigme mensonger en Ukraine, on est en train d'élaborer à toute vitesse une nouvelle version falsifiée de l'histoire, à l'aide de squelettes qu'on sort du placard. D'après ce paradigme, les autorités de Kiev n'ont rien à accepter. Après tout, selon elles, l'autre partie au conflit, ce ne sont pas ses propres citoyens, mais un pays agresseur. Les accords de Minsk peuvent donc être déchirés et jetés à la poubelle. Et c'est exactement ce que les autorités ukrainiennes ont fait. Dans ce paradigme fictif, l'Ukraine n'a pas besoin de parler à ceux de ses citoyens qui vivent à Donetsk et à Lougansk. Pourtant, pour une raison ou une autre, les habitants de Donetsk et de Lougansk n'ont pas observé la présence parmi eux de ce supposé agresseur. Ils n'ont pas protesté contre leurs autorités *de facto* et ils ne supplient pas Kiev de les sauver. Entretemps, Kiev peut continuer à verser des larmes de crocodile pour ses citoyens tout en les qualifiant sans fondement de terroristes. Mais on ne négocie pas avec les terroristes, on les détruit. Et nous avons là toute la construction primitive des autorités de Kiev – primitive, mais efficace. Et c'est efficace, parce que nos collègues occidentaux en sont complices. Et c'est une honte.

La situation dans le sud-est de l'Ukraine reste explosive. Kiev n'a pas respecté l'accord de cessez-le-feu et s'est avancée loin à l'intérieur de la zone grise, comme l'a récemment confirmé le conseiller du Président Poroshenko, Yuriy Biryukov. Les choses ont atteint un point où les positions des parties sont dangereusement proches dans certaines zones. Les récents rapports de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE ont confirmé l'arrivée au Donbass de nouvelles unités de chars et d'artillerie ukrainiens. Kiev ne cesse pas non plus de se soustraire à ses engagements politiques, essayant de marginaliser les mécanismes du Groupe de contact trilatéral et de lancer une deuxième série de discussions sur des questions qui ont déjà fait l'objet d'un accord. Elle a été encouragée en cela par

nos partenaires occidentaux qui ont dit, comme Kurt Volker, par exemple, qu'il n'y avait pas de place dans les accords de Minsk pour les républiques proclamées du Donbass et qu'elles devaient disparaître, tandis que le Président Poroshenko a déclaré que le format de Minsk n'existait pas. Quelle sorte de réaction le Conseil attend-il du Donbass face à une telle rhétorique?

L'indulgence totale avec laquelle les gouvernements occidentaux ont réagi à toute action de Kiev a eu pour résultat la création d'un climat permanent d'anarchie dans lequel l'extrémisme et le nationalisme fanatique prospèrent, la haine de la Russie est attisée et la dissidence est brutalement réprimée. Le refus de Kiev d'adhérer strictement aux normes de l'OSCE est devenu de plus en plus évident ces dernières années. Toutes les personnes présentes dans cette salle ont essayé de faire mine de ne pas le voir, en partie parce qu'il est vraiment difficile de s'y retrouver dans le labyrinthe de la politique intérieure surréaliste de l'Ukraine sans traduction ou information de première main. Ces mêmes personnes continuent de répandre les clichés éculés sur le choix démocratique et le droit à un avenir radieux dans la famille des pays démocratiques, tout en sermonnant gentiment Kiev de temps à autre pour son manque de progrès dans la mise en œuvre des réformes et la lutte contre la corruption. Mais ce qu'elles font en réalité, c'est fermer sciemment les yeux sur toutes les violations flagrantes des normes démocratiques – ou plutôt, tout simplement, des normes civilisées – ainsi que sur la débauche d'anarchie et de mensonges et le néonazisme naissant en Ukraine.

Pas plus tard que l'autre jour, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE a reçu du Ministère ukrainien des affaires étrangères un refus officiel d'accréditer les observateurs russes lors des élections présidentielles de mars, tandis qu'Armen Avakov, le Ministre des affaires intérieures, a promis de vérifier les qualifications de tous les observateurs internationaux, pas seulement russes, en utilisant la base de données du site web extrémiste Myrotvorets, qui est interdit dans certains pays. Pour ceux qui ne le savent pas, je dois expliquer que ce site contient des informations personnelles sur les gens qui n'ont pas l'heur de plaire aux nationalistes de Kiev, en violation des règles sur la protection des renseignements personnels. Certains ont déjà été tués. Cela revient à donner à quelqu'un une marque noire ou à l'inscrire sur une liste de gens à abattre. Et si quelqu'un s'imagine que seuls les Russes figurent sur ces listes, je peux lui dire qu'elles contiennent des informations personnelles

sur des politiciens de Grande-Bretagne, de France, d'Allemagne, d'Italie, de la République tchèque, de Slovaquie et de Hongrie. Ce genre de mesures de la part de Kiev constitue une nouvelle violation flagrante de ses engagements internationaux et porte gravement atteinte au BIDDH, qui est censé être l'étalon-or en matière de surveillance des élections. C'est également le lieu de mentionner que la décision des autorités de Maïdan de ne pas ouvrir de bureaux de vote en Russie a privé des millions d'Ukrainiens de la possibilité d'y voter, ce qui remet en question la transparence et l'objectivité des prochaines élections.

Bien entendu, les habitants du Donbass – ils sont près de 4 millions, soit environ 10% de la population totale de l'Ukraine, qui compte 42,3 millions d'habitants – n'auront pas non plus la possibilité de voter. Pour qui ces citoyens ukrainiens voteraient-ils ou plutôt ne voteraient-ils jamais? Parce que les autorités actuelles de Kiev n'en ont certainement pas besoin, alors même qu'elles versent des larmes de crocodile à leur sujet. Pour Kiev, ils sont depuis longtemps devenus des pions dans ses jeux politiques sans scrupules. Soit dit en passant, nous devons souligner que dans son souci manifeste pour ses citoyens, Kiev a imposé au Donbass un blocus économique, énergétique, social et dans le domaine des transports.

J'aimerais que les mentors occidentaux de Kiev nous fassent part de leur évaluation fondamentale du développement démocratique de l'Ukraine. Bien entendu, ils devraient également inclure la situation de la liberté religieuse en Ukraine, où les églises orthodoxes sont ouvertement saisies avec l'aide directe des autorités législatives et exécutives. Dans le feu des campagnes préélectorales, les autorités ukrainiennes ont complètement oublié que dans les pays civilisés, il y a séparation de l'Église et de l'État et que ce principe est garanti dans la Constitution ukrainienne. Pourtant, les autorités actuelles jouent sans vergogne la carte de la religion, divisant les croyants et piétinant de façon flagrante la liberté religieuse.

Pour terminer, je voudrais dire une fois de plus très clairement que le principal obstacle au règlement de la crise et à la normalisation de la vie des gens ordinaires est l'absence d'une réponse claire des pays occidentaux au refus de Kiev d'appliquer l'ensemble des mesures qui existent depuis quatre ans déjà. Cela revient essentiellement à saboter la résolution 2202 (2015). En conséquence de quoi, Kiev s'aventure dans de nouvelles provocations qui ne font qu'aggraver la situation et ruiner

le processus de paix. Nous espérons et voudrions croire que les participants à la séance d'aujourd'hui exhorteront les autorités ukrainiennes à respecter scrupuleusement leurs engagements internationaux. Kiev doit enfin comprendre que l'application de l'ensemble de mesures de Minsk est la seule chance pour la paix et le règlement du conflit en Ukraine.

Et encore une chose. Nous voulons avertir tout le monde, Kiev et ses parrains, qu'ils ne doivent pas espérer de plan B, surtout si quelqu'un se fait des illusions quant à la possibilité d'utiliser des moyens militaires pour résoudre ce conflit intra-ukrainien.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : En écoutant l'Ambassadeur Nebenzia, j'ai eu l'impression que c'est l'Ukraine qui a envahi la Russie, et non la Russie qui a envahi l'Ukraine.

Je voudrais tout d'abord remercier tous les intervenants, M. Jenča, M^{me} Mueller, l'Ambassadeur Apakan et l'Ambassadeur Sajdik. Je tiens tout particulièrement à remercier M. Apakan de ses cinq années de travail ou plus au sein de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Ce que les observateurs ont accompli dans des circonstances extrêmement difficiles au cours de ces années est incroyable. Je voudrais également remercier M. Sajdik, qui a une fois de plus exprimé son attachement au processus de Minsk, au Groupe de contact trilatéral et aux groupes de travail.

Je voudrais rappeler à M. Nebenzia que des réunions directes ont lieu dans ces groupes de travail et que c'est là que se déroulent ou devraient se dérouler les discussions avec les différentes parties au conflit. Lorsque j'ai appris que nos amis russes avaient mis ce sujet à l'ordre du jour, je ne me suis pas du tout senti mal à l'aise, bien au contraire. Quatre ans exactement après la signature des accords de Minsk, je pense qu'il est tout à fait normal que nous discutons de la situation. Mais ce n'est pas le seul anniversaire digne de mention à l'heure actuelle. Cette année, nous célébrons en particulier le vingt-cinquième anniversaire du Mémorandum concernant les garanties de sécurité liées à l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (Mémorandum de Budapest). Pour ceux qui ne savent pas ce que c'est, il a été signé en 1994. À l'époque, l'Ukraine possédait encore des armes nucléaires et elle les a abandonnées en échange de la garantie de son intégrité territoriale et de sa souveraineté par la Russie. Nous avons vu ce qu'il est advenu depuis lors de sa souveraineté et de son intégrité

territoriale, et ce que cela signifie pour le désarmement dans le monde, l'ordre international fondé sur des règles et le droit international.

Nos partenaires russes continuent de violer le droit international. Le Traité signé entre la Fédération de Russie et l'Ukraine sur la coopération dans la mer d'Azov est le texte le plus récent qui indique clairement que la liberté de navigation est garantie. Les membres de la marine ukrainienne qui comptaient sur cette liberté de navigation dans la mer d'Azov sont toujours en prison à ce jour, ce qui est une violation du droit international. Année après année, nos amis russes déclarent - et Vassily lui-même l'a dit - qu'il s'agissait d'un coup d'État interne visant à renverser le gouvernement. Mais nous devons être conscients du fait qu'il s'agissait en fait d'une invasion russe. Des soldats russes ont directement participé tant à l'occupation de Louhansk qu'à celle de Donetsk.

Un documentaire de la télévision russe montre clairement comment, le 23 février 2014, le Président Poutine a ordonné aux services de sécurité de reprendre la Crimée. La Crimée est toujours occupée à ce jour. Le Donbass est toujours occupé, par des « petits hommes verts » - des soldats russes -, qui tiennent son destin entre leurs mains. En 2014 et 2015, lorsqu'il est devenu de plus en plus évident que de nombreux soldats russes avaient été tués, de nombreuses critiques se sont élevées dans les médias sociaux en Russie. En réaction, en août 2014, la Russie a d'abord interdit le comité des mères de soldats de Saint-Petersbourg et l'a qualifié d'agent étranger. Mais l'engagement des soldats russes dans la région du Donbass a continué de susciter de nombreuses plaintes. Puis, par un décret publié en mai 2015, le Président Poutine a interdit toute publication d'informations concernant le décès de membres du Ministère de la défense en temps de paix. Voilà comment la Russie a géré la situation.

Venons-en maintenant aux Accords de Minsk et aux circonstances historiques qui les entourent. Je ne sais pas si c'est un privilège, mais j'étais à Minsk et j'ai participé aux négociations qui ont duré 16 heures d'affilée. Plusieurs points étaient à l'ordre du jour. Je voudrais revenir sur certains d'entre eux. L'élément clef à ce stade était la question du cessez-le-feu. Les troupes russes étaient alors en train de gagner du terrain dans le Donbass. Ayant franchi les lignes définies dans le précédent accord de Minsk, elles tentaient d'occuper la ville de Debaltseve, point de passage pour les routes et les trains et donc d'une importance stratégique. Le

principal point d'achoppement concernait le moment où le cessez-le-feu entrerait en vigueur. L'armée russe voulait qu'il intervienne le plus tard possible. Les membres du format Normandie, plus précisément les membres autres que la Russie, insistaient pour un cessez-le-feu rapide. Au bout du compte, le cessez-le-feu a été conclu dans la matinée du 12 février 2015, après un va-et-vient entre M. Zakharchenko et M. Plotnitsky, qui ont signé l'accord. Ce cessez-le-feu devait entrer en vigueur le 15 février à minuit. Je suis parfaitement d'accord avec le raisonnement de Vassily : il faut considérer l'ensemble de mesures dans l'ordre.

Le premier paragraphe prévoit un cessez-le-feu immédiat et général à partir du 15 février 2015. Mais il n'y a jamais eu de cessez-le-feu, parce que les militaires russes avaient vu juste et qu'ils n'ont pas pu atteindre Debaltseve avant la date prévue par l'accord. Il leur a fallu plusieurs jours pour y arriver. Au lieu de respecter le cessez-le-feu, les troupes russes ont continué jusqu'à ce qu'elles occupent enfin Debaltseve. Et c'est là, d'une certaine manière, le péché originel qui a été commis s'agissant de la mise en œuvre des Accords de Minsk. Avec mon collègue français de l'époque, je me suis rendu à plusieurs reprises en Ukraine. Nous sommes allés à la Rada et nous avons discuté avec les députés des lois qu'il fallait adopter et ainsi de suite. Le scepticisme était très palpable. Il n'y avait aucune confiance dans le fait que la Russie respecterait sa part du marché après avoir commis le péché originel de ne pas respecter le cessez-le-feu. Jusqu'à aujourd'hui, il n'y a eu aucun retrait d'armes lourdes. L'Ambassadeur Apakan a également souligné qu'en ce qui concerne les dispositions de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk relatives au libre accès de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Ukraine, c'est plus particulièrement dans le territoire occupé de l'Ukraine que la Mission spéciale d'observation n'a pas de liberté d'accès. Les élections organisées avec le soutien de la Russie le 11 novembre de l'année dernière ont une nouvelle fois démontré que la Russie n'est pas prête à respecter l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk.

La méfiance règne du côté ukrainien, mais, malgré tout, la Rada a adopté un certain nombre d'éléments importants voire très importants prévus dans les Accords de Minsk. Les amendements constitutionnels sur la décentralisation ont été examinés en première lecture. La loi sur le statut spécial et la loi d'amnistie ont été adoptées. Ce sont tous des éléments clefs. Il a été

extrêmement difficile de convaincre les membres de la Rada et d'obtenir l'appui nécessaire.

L'Allemagne, de concert avec la France, continuera d'être active et de soutenir, dans le cadre du format Normandie, tous les efforts en vue de négocier un cessez-le-feu et de parvenir à une solution. Nous sommes également prêts à appuyer l'idée d'une mission des Nations Unies, qui a déjà été discutée. La Russie a proposé que le mandat d'une telle mission soit d'assurer la protection de la Mission spéciale d'observation. C'est une blague! Pour que la Mission spéciale d'observation jouisse d'un libre accès et puisse se déplacer librement, il suffirait d'un seul appel téléphonique du Président russe. Nous sommes prêts à ce que l'ONU joue un rôle, mais il faut que la mission qui lui est confiée soit sérieuse.

Qu'il me soit permis d'évoquer brièvement la pire conséquence de ce qui s'est passé en Ukraine, à savoir la situation humanitaire en Crimée et dans le Donbass. Ursula Mueller a brossé un tableau effroyable de ce qui se passe sur place : de nombreux morts, quantités de blessés, de malades, de pauvres et des familles qui sont séparées; l'industrie plus ou moins détruite; les mines inondées et les risques environnementaux énormes. Je pense que ce qu'il faut faire dans l'immédiat, c'est nous pencher sur les problèmes humanitaires. Je ne comprends pas pourquoi il n'est pas possible d'avoir un accord entre l'Ukraine et la Russie sur le pont piétonnier à Stanytsia Luhanska, dont tous les intervenants ont parlé. D'après les informations qui nous parviennent, de nombreuses personnes âgées doivent attendre de longues heures pour traverser ce pont. Je demande donc à l'Ambassadeur ukrainien, au vu de sa déclaration, de s'engager à ce que tout soit fait pour que le pont redevienne opérationnel. L'échange de prisonniers et d'otages, qui a été possible fin 2017 pour 300 personnes, devrait être à nouveau possible. L'infrastructure essentielle devrait être épargnée et réparée, comme cela a déjà été dit.

Les Accords de Minsk ont été sévèrement critiqués et c'est parfaitement justifié parce que leur mise en œuvre a été entachée par ce péché originel dont j'ai parlé plus haut. Néanmoins, c'est le seul accord dont nous disposons. Les pays du format Normandie restent attachés à ces accords et nous voulons qu'ils soient couronnés de succès. Nous sommes donc prêts à travailler sur cette question, ne serait-ce que dans l'intérêt de la population qui souffre terriblement.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča et la Sous-Secrétaire générale

Ursula Mueller pour leurs exposés. Je tiens également à souhaiter la bienvenue à mes anciens collègues, l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan et l'Ambassadeur Martin Sajdik, et à les remercier pour leurs présentations très instructives sur l'application de la résolution 2202 (2015), des Accords de Minsk et la situation dans l'est de l'Ukraine.

L'Organisation des Nations Unies a été créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. Son rôle fondamental est de prévenir les conflits. Conformément à la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité a la responsabilité principale de maintenir la paix et la sécurité internationales. Il prend l'initiative d'identifier les menaces à la paix et à la sécurité et appelle les États parties à un conflit à régler leurs différends par des moyens pacifiques afin de prévenir un conflit armé.

Cette séance coïncide avec le quatrième anniversaire des accords de Minsk, qui constituent une feuille de route pour le règlement du conflit en Ukraine. À cette occasion, nous aurions espéré parvenir à une paix durable. Toutefois, les violations du cessez-le-feu se poursuivent avec des armes qui auraient dû être retirées en vertu desdits accords. Ces armes sont toujours présentes dans un environnement caractérisé par l'insécurité et le manque de confiance, ce qui entraîne de nouveaux actes de violence. Nous appelons donc toutes les parties à cesser immédiatement les hostilités et à s'engager à respecter pleinement le cessez-le-feu et à s'abstenir de provocations susceptibles de provoquer de nouvelles tensions.

Nous renouvelons notre appui à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, ainsi qu'à la non-ingérence dans ses affaires intérieures. Nous espérons que toutes les parties concernées appliqueront pleinement la résolution 2202 (2015), les accords de Minsk et la déclaration présidentielle S/PRST/2018/12 du 6 juin 2018. Nous appelons ces parties à trouver une solution globale et équilibrée à cette question par le dialogue, comme le stipule l'Article 33 de la Charte des Nations Unies, et dans le cadre du format normand ainsi que du Groupe de contact trilatéral, afin de réaliser immédiatement des progrès dans tous les domaines convenus.

Nous félicitons la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et saluons les efforts qu'elle déploie sur le terrain, en particulier pour faciliter le dialogue entre les parties au conflit, et nous appelons l'Ukraine et la Fédération de

Russie à engager un dialogue et à prendre des mesures de confiance et à faire preuve d'une plus grande volonté politique non seulement en vue de renforcer les accords de cessez-le-feu et les accords antérieurs, mais aussi de relancer un processus de négociation durable et global visant à trouver une solution pacifique à cette crise.

En ce qui concerne la situation humanitaire, la crise dans l'est de l'Ukraine en est à sa cinquième année. Les conséquences sont de plus en plus graves en raison des hostilités quotidiennes, qui ont un impact sur l'infrastructure et compromettent la vie quotidienne des populations de la région. Le conflit touche également plus de 5,2 millions de personnes, dont 3,5 millions ont besoin d'une aide et d'une protection humanitaires d'urgence, comme l'a indiqué M^{me} Mueller. En outre, il y a 1,5 million de personnes déplacées, selon le rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du 31 décembre 2018.

La situation humanitaire reste précaire en raison des nombreux obstacles qui entravent les opérations de secours et du manque de financement du plan d'intervention humanitaire. La situation dans l'est de l'Ukraine reste instable malgré quelques améliorations. Nous soulignons qu'il importe d'apporter une aide humanitaire à toutes les régions touchées afin d'améliorer les conditions de vie de la population de ces régions.

Pour terminer, nous appelons de toute urgence à un règlement pacifique de la crise dans l'est de l'Ukraine, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux accords signés par les parties concernées. Il s'agit notamment des accords de Minsk, qui constituent le seul cadre convenu pour régler la crise dans la région, ainsi que des efforts de médiation des parties prenantes qui jouissent du respect et de l'estime des deux parties au conflit et de la communauté internationale dans son ensemble.

M^{me} Wroniecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Miroslav Jenča, la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Ursula Mueller, l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan et l'Ambassadeur Martin Sajdik pour leurs exposés détaillés, compte tenu en particulier de la brièveté du préavis relatif à la convocation de la présente séance.

Nous soulignons toujours la nécessité d'une mise en œuvre intégrale des accords de Minsk par tous les signataires concernés. Cependant, il faut se rappeler qui est la victime et qui est l'agresseur dans cette affaire. Malgré ce que nous pouvons entendre

aujourd'hui, il faudrait beaucoup de mauvaise foi pour laisser entendre que c'est le pays qui a été la proie de la politique étrangère agressive de la Russie qui ne respecte pas les accords de Minsk. C'est la Russie qui a autorisé les élections illégales organisées en novembre dernier dans les régions dites séparatistes du Donbass, lesquelles constituent une grave violation des accords de Minsk. La tactique est claire et simple : on réduira considérablement le nombre de violations signalées par les observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) si l'accès aux parties de l'Ukraine sous contrôle séparatiste dans le Donbass reste restreint. Telle est la réalité sur le terrain. Pour véritablement désamorcer la situation dans le Donbass, nous avons besoin d'un engagement plus efficace de l'OSCE, en particulier l'exécution sans entrave du mandat de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine. L'OSCE doit être autorisée à observer en permanence la frontière entre l'Ukraine et la Russie.

L'agression russe contre l'Ukraine reste une menace pour la sécurité de toute la région. Comme nous l'avons déjà déclaré à plusieurs reprises au Conseil, le conflit en Ukraine et autour de l'Ukraine n'est pas une crise interne ukrainienne. C'est une conséquence de l'agression russe contre un État voisin souverain et, comme l'agresseur le décrit souvent, une nation fraternelle. Cette agression sape les principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies. La Pologne soutient pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, y compris ses zones maritimes.

Nous sommes gravement préoccupés par le recours injustifié par la Russie à la force militaire contre les navires et le personnel naval ukrainiens le 25 novembre, dans un contexte de militarisation croissante dans la région. Nous appelons la Russie à garantir un accès sans entrave aux ports ukrainiens et aux droits de navigation dans la mer d'Azov et le détroit de Kertch. En outre, nous demandons la libération immédiate et inconditionnelle des navires ukrainiens et de leurs équipages.

La Russie doit cesser de déstabiliser la situation socio-économique dans l'est de l'Ukraine en procédant à des inspections discriminatoires injustifiées des navires à destination et en provenance des ports de Berdyansk et Marioupol.

L'annexion illégale de la Crimée par la Russie, partie intégrante de l'Ukraine, est un exemple flagrant de la violation des principes du droit international. C'était le cas le 16 mars 2014, lorsque le référendum illégal sur

le statut de la Crimée a eu lieu et c'est toujours le cas aujourd'hui. Les revendications de souveraineté ou de droits souverains de la Russie dans les zones maritimes appartenant à la péninsule de Crimée n'ont aucune base juridique. La décision de l'Ukraine d'engager une procédure d'arbitrage contre la Russie en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est une mesure qui, espérons-le, conduira à un règlement pacifique de ses différends avec la Russie.

Bien que nous soyons toujours reconnaissants du tableau de la situation humanitaire dressé par la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Ursula Mueller, nous voyons la nécessité de prendre des mesures immédiates pour améliorer la situation humanitaire difficile dans l'est de l'Ukraine. Premièrement, la Russie doit autoriser les organisations humanitaires internationales à opérer librement dans les zones du Donbass contrôlées par des militants.

La situation humanitaire dans les zones de conflit est très difficile. Grâce aux données fournies par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, nous savons que l'aide et la protection humanitaires doivent être fournies à quelque 3,5 millions de personnes. L'infrastructure civile est également prise pour cible et détruite intentionnellement. Les forces soutenues par la Russie refusent d'apporter des améliorations de base aux installations de passage aux points de contrôle d'entrée et de sortie le long de la ligne de contact, où des milliers de civils attendent pendant des heures pour satisfaire leurs besoins fondamentaux, tels que voir des membres de leur famille et collecter médicaments et nourriture. La Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe indique que les décès de mort naturelle aux points de contrôle ont triplé par rapport à l'année précédente. À la mi-décembre de l'année dernière, lorsque la température était au-dessous de zéro, des canalisations ont été bombardées et endommagées à Donetsk, ce qui a interrompu l'approvisionnement en eau pour environ 43 000 habitants de Toretsk, dont environ 5 000 enfants dans 21 établissements d'enseignement. Après cinq jours, l'alimentation en eau a repris lorsque les parties au conflit ont convenu de ne plus tirer sur les infrastructures d'approvisionnement, afin que les canalisations endommagées puissent être réparées. En outre, malgré les garanties de sûreté, les agents des services de distribution d'eau ont essuyé des tirs nourris le 25 décembre. Cela est tout simplement inacceptable.

En plus de soutenir l'Ukraine sur le plan politique, la Pologne fournit depuis 2014 l'aide humanitaire nécessaire aux personnes déplacées provenant des zones touchées par le conflit armé dans l'est de l'Ukraine, ainsi qu'aux secteurs les plus vulnérables de la population locale. L'Ukraine est un État prioritaire pour l'aide au développement fournie par la Pologne, et elle le restera tant que nos partenaires en reconnaîtront le besoin.

Pour conclure sur une note positive, nous prenons acte des amendements les plus récents à la Constitution de l'Ukraine, qui introduisent ses perspectives d'intégration européenne et euro-atlantique. Un large appui leur a été manifesté au Parlement ukrainien et dans les rues des villes ukrainiennes. En dépit de toutes les incertitudes qui apparaîtront tôt ou tard, nous sommes sûrs que beaucoup peut être construit grâce à cet appui. Nous serons solidaires de nos amis pour les aider à surmonter tous les obstacles.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie les Sous-Secrétaires généraux Jenča et Mueller et les Ambassadeurs Apakan et Sajdik de leurs exposés et de leurs appels à la pleine mise en œuvre des Accords de Minsk.

Nous nous rapprochons du cinquième anniversaire du début de l'agression russe contre l'Ukraine, qui a fait plus de 10 400 morts et plus de 1,6 million de déplacés, tandis que 3,5 millions d'autres personnes ont cruellement besoin d'aide. Soyons clairs. C'est la Russie qui doit mettre fin à ce conflit. Le retrait de ses forces militaires de l'est de l'Ukraine et de la Crimée est le seul résultat acceptable, et le seul que nous devons accepter. Les États-Unis soulignent leur position sans équivoque sur l'Ukraine. Nous ne reconnaissons pas, et nous ne reconnaitrons pas, la prétendue annexion de la Crimée par le Kremlin. Nous n'accepterons jamais moins que le plein rétablissement du contrôle de l'Ukraine sur son propre territoire, que ce soit dans l'est de l'Ukraine ou en Crimée, ainsi que sur ses eaux territoriales. Nos sanctions liées à la région du Donbass resteront en vigueur jusqu'à ce que la Russie applique pleinement les Accords de Minsk. Nos sanctions liées à la Crimée seront également maintenues jusqu'à ce que la Russie remette la péninsule sous le contrôle de l'Ukraine.

La Russie a demandé la tenue de la séance d'aujourd'hui pour discuter des Accords de Minsk. Cela est paradoxal puisqu'il est évident que la Russie ne les a ni respectés, ni mis en œuvre. Les Accords de Minsk demandent notamment aux parties d'appliquer un cessez-le-feu, de permettre à l'Organisation pour la sécurité et

la coopération en Europe de vérifier le cessez-le-feu, et de retirer l'appui à toutes les unités armées militaires. La Russie viole manifestement chacun de ces trois éléments clefs. La Russie continue d'armer, de former et de diriger ses forces supplétives dans l'est de l'Ukraine et de combattre à leur côté, en violation directe de ses engagements au titre des Accords de Minsk, notamment l'établissement d'un cessez-le-feu immédiat et général. La Russie a fait fi de ses engagements dès le tout début de l'établissement des Accords, en utilisant les forces militaires qu'elle contrôle pour s'emparer de nouveaux territoires. Tandis que la Russie a méconnu ou sapé les Accords de Minsk, l'Ukraine, la France, l'Allemagne et les États-Unis restent attachés à soutenir leur pleine mise en œuvre.

Nous nous félicitons de l'attachement continu du Gouvernement ukrainien à un règlement pacifique du conflit et à la pleine application des Accords de Minsk. L'Ukraine a démontré cet attachement en prenant des mesures, notamment en prorogeant la loi sur le statut spécial des zones de l'est de l'Ukraine contrôlées par la Russie. Pour sa part, au lieu d'utiliser les Accords de Minsk en tant que voie du règlement du conflit, la Russie détourne de nouveau l'attention de son rôle central, indubitable et injustifiable dans la promotion du conflit. Moscou préconise avec fourberie une force de protection qui utiliserait des forces internationales onéreuses pour consolider le statu quo et protéger en fin de compte les supplétifs de la Russie.

En novembre, dans le cadre d'une grave escalade, et d'une autre violation du droit international, la Russie a empêché des navires ukrainiens de passer par le détroit de Kertch, elle a tiré sur les navires et leur personnel et a saisi les navires et placé en détention leur personnel. Nous demandons encore une fois à la Russie de libérer les détenus, de restituer les navires ukrainiens et de lever ses restrictions sur le transport maritime international qui passe par les ports ukrainiens de la mer d'Azov.

Les États-Unis sont solidaires de l'Union européenne et de ses États membres, et de nombreux autres pays, contre la Russie du fait de son comportement inacceptable en Crimée, dans l'est de l'Ukraine et en mer Noire. Nous continuerons de défendre la population ukrainienne contre l'agression russe. Au nom de la paix et de la sécurité internationales, que les membres du Conseil se sont engagés à défendre, nous demandons à la Russie de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières

internationalement reconnues, qui s'étendent à ses eaux territoriales.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Guinée équatoriale d'avoir organisé la présente séance, très importante. Je tiens aussi à remercier pour leurs exposés M^{me} Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence au Bureau de la coordination des affaires humanitaires; l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Ukraine; l'Ambassadeur Martin Sajdik, Représentant spécial en Ukraine du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe; et M. Miroslav Jenča, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix. Tous nous ont fait le point de la situation. Pour notre part, je voudrais souligner les observations suivantes.

Premièrement, l'Indonésie réaffirme sa position de principe constante selon laquelle le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, notamment la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, est un principe fondamental des relations entre les nations.

Deuxièmement, l'Indonésie demande aux parties au conflit de respecter pleinement et de mettre en œuvre les Accords de Minsk, conformément aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Cela pourrait renforcer la confiance de façon cruciale et, en fin de compte, préparer la voie à une solution politique pérenne et au rétablissement de la paix et de la stabilité dans les zones touchées. En outre, l'application stricte des Accords de Minsk est également vitale pour assurer l'accès sûr, l'acheminement et l'entreposage de l'aide humanitaire et sa distribution aux personnes nécessiteuses, sur la base d'un mécanisme international. En soulignant l'impératif de mesures pacifiques pérennes, l'Indonésie encourage le retrait de toutes les armes lourdes par les États concernés, à des distances égales afin d'établir une zone de sécurité. Nous prenons note de l'action de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et du Groupe de contact tripartite pour la mise en œuvre des Accords. Nous souhaitons aussi que soient garantis le contrôle et la vérification efficaces par l'OSCE du régime de cessez-le-feu et du retrait des armes lourdes.

Troisièmement, l'Indonésie demande de nouveau à toutes les parties concernées de faire preuve de la plus grande retenue, de gérer la crise de façon responsable, promeuvent un règlement pacifique et de défendre en permanence le respect du droit international. Nous soulignons l'importance du dialogue et de la diplomatie entre les États concernés pour résoudre les problèmes actuels. Ce faisant, l'Indonésie encourage ces États à prendre les mesures nécessaires pour désamorcer les tensions. Nous nous opposons à toute mesure qui exacerbe les hostilités et aggrave la situation déjà précaire sur le terrain. Nous venons peut-être de loin et d'une région géographique différente, mais nous sommes fermement convaincus de la valeur du dialogue et de la nécessité de régler les différends à l'amiable. En conséquence, l'Indonésie demande aussi au Conseil de sécurité d'assumer pleinement sa responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies.

Pour sa part, l'Indonésie soutiendra pleinement tous les efforts constructifs visant à régler le conflit en Ukraine de façon pacifique, en conformité avec le droit international et les principes consacrés par la Charte.

Je voudrais également, pour terminer, réitérer que la non-ingérence et la souveraineté et l'intégrité territoriale des États sont des principes fondamentaux des relations entre les nations, et que tous les États Membres de l'ONU doivent les respecter pleinement, qu'il s'agisse de la question à l'examen aujourd'hui ou d'autres points à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a écouté les exposés du Sous-Secrétaire général Jenča, de la Sous-Secrétaire générale Mueller, de l'Ambassadeur Apakan, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et de l'Ambassadeur Sajdik, Représentant spécial en Ukraine et au sein du Groupe de contact trilatéral du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Il y a quatre ans étaient signés les Accords de Minsk, entérinés par la suite par le Conseil de sécurité. Ces accords ont joué un rôle crucial dans la médiation politique de la crise ukrainienne. Ces quatre dernières années, toutes les parties ont reconnu l'autorité de ces accords, et les divers mécanismes liés à leur mise en œuvre ont, dans l'ensemble, bien fonctionné.

Malheureusement, cependant, nombre des dispositions des accords ne sont toujours ni pleinement ni effectivement appliquées. Le processus de médiation politique de la crise ukrainienne est à présent au point mort et rien ne garantit réellement la sécurité des civils ou de leurs biens dans la zone de conflit. La Chine appelle toutes les parties concernées à appliquer effectivement les accords, à rester engagées dans la voie d'un règlement politique et à rechercher une solution globale par le dialogue et la consultation, afin de faciliter l'instauration de la paix, de la stabilité et du développement en Ukraine.

Pour parvenir à un règlement complet à long terme de la question ukrainienne, il faut tenir pleinement compte, d'un côté, des droits, intérêts et aspirations légitimes de toutes les régions et de tous les groupes ethniques en Ukraine et, de l'autre, des préoccupations raisonnables de toutes les parties impliquées, afin de trouver un équilibre entre tous les intérêts.

La Chine a toujours maintenu une position objective et impartiale concernant la crise ukrainienne. Nous sommes convaincus depuis toujours que la crise ne pourra être réglée par la force et que la seule issue passe par le dialogue et la négociation. La Chine reste déterminée à jouer un rôle constructif dans le règlement politique de cette crise.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance et d'avoir facilité ces débats, conformément à la lettre de la Fédération de Russie datée du 13 avril 2014 (S/2014/264).

Je tiens à remercier les intervenants : M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, au sein du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix; M^{me} Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence; l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE); et M. Martin Sajdik, Représentant spécial en Ukraine et au sein du Groupe de contact trilatéral du Président en exercice de l'OSCE. Je souhaite également la bienvenue à mon collègue, le Représentant permanent de l'Ukraine.

Il ressort clairement des exposés que nous venons d'entendre qu'une cessation immédiate des hostilités dans l'est de l'Ukraine est toujours requise d'urgence.

Le non-respect persistant du cessez-le-feu, notamment par la présence et l'emploi d'armes lourdes, en violation des Accords de Minsk, suscite une vive préoccupation. Il est également très inquiétant de constater que les tensions et les conflits en cours aggravent encore les conditions humanitaires désastreuses sur le terrain. Les parties doivent veiller à désamorcer d'urgence les tensions en mettant en œuvre les Accords de Minsk, afin de permettre l'instauration de conditions propices pour atténuer la crise humanitaire.

À cet égard, il demeure nécessaire que toutes les parties s'acquittent intégralement de tous les engagements qu'elles ont pris au titre des Accords de Minsk. À ce stade, les Accords de Minsk, y compris l'ensemble des mesures convenues dans le cadre des accords de Minsk 2, incarnent la feuille de route pour la paix la plus prometteuse. Il est également impératif que les parties s'abstiennent de toute action susceptible d'être perçue comme une provocation et d'entraver encore davantage un règlement pacifique de la situation en application des Accords de Minsk.

En outre, il est important que la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine se voie accorder un accès sans entrave pour observer et vérifier le respect des Accords de Minsk, conformément à son mandat. L'Afrique du Sud encourage les différentes parties à intensifier les efforts politiques visant à obtenir un règlement pacifique et durable.

Pour terminer, nous avons écouté avec beaucoup d'attention les remarques faites par certains de nos collègues sur la question de l'Ukraine. Nous espérons que ces mêmes collègues adopteront la même attitude vis-à-vis du Venezuela, en respectant l'intégrité territoriale et la souveraineté du Venezuela et en respectant le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies – lequel invite à s'abstenir de toute agression militaire contre d'autres États Membres de l'ONU –, et que, enfin, ils ne porteront pas atteinte à l'économie vénézuélienne en conservant de grandes quantités de fonds vénézuéliens dans leurs propres banques ou dans celles de leurs alliés. En agissant de la sorte, ils s'assureront notre respect.

M. Duclos (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la tenue de la présente séance, quatre ans après la signature des Accords de Minsk, et nous remercions le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča de son exposé édifiant. Ses paroles, qui nous rappellent que cet anniversaire n'a rien d'une célébration, doivent encourager les parties à renouveler leur engagement à la

mise en œuvre des accords. Nous remercions également la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Ursula Mueller, ainsi que les Ambassadeurs Ertuğrul Abakan et Martin Sajdik, représentants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de leur participation.

Pour le Pérou, les Accords de Minsk constituent la base juridique de la solution politique qui mettra fin au conflit dans l'est de l'Ukraine. À cet égard, nous appuyons l'ensemble de mesures en vue de la pleine application de ces accords, entérinées par le Conseil en février 2015. Nous encourageons les parties concernées à respecter pleinement ces engagements.

À cet égard, et conformément au principe du règlement pacifique des différends, nous nous félicitons des efforts déployés dans le cadre du format Normandie et au sein du Groupe de contact trilatéral pour faciliter le dialogue entre les parties et contribuer au rétablissement de la paix en Ukraine et à la stabilité régionale.

Nous considérons qu'il est indispensable de respecter le cessez-le-feu conclu par les parties et approuvé par le Conseil, ainsi que le retrait de l'artillerie lourde, laquelle est souvent située à proximité de zones peuplées. À cet égard, nous saluons le rôle crucial que joue, comme nous l'ont rappelé ses représentants aujourd'hui, la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine. Il est alarmant que, sur le seul mois de janvier, la Mission spéciale d'observation ait recensé plus de 16 000 violations du cessez-le-feu, dont un grand nombre impliquent des armes qui auraient dû être retirées et qui sont proscrites par le droit international, comme les mines antipersonnel.

Nous sommes également inquiets des graves conséquences que cette situation entraîne pour la gouvernance et le développement du pays, en particulier des conséquences dévastatrices pour sa population civile, surtout pour les personnes qui vivent de part et d'autre de la ligne de contact. En cinq ans seulement, le conflit a coûté la vie à plus de 3 300 civils et fait plus de 9 000 blessés. En outre, 4,4 millions de personnes, dont 1,3 million de déplacés, ont dû quitter leur foyer et ont un besoin urgent d'aide humanitaire. Par conséquent, nous réaffirmons que la fourniture de cette aide doit se faire sans entraves et sous contrôle international.

À cet égard, nous voudrions saluer l'action menée par la communauté internationale, et l'ONU en particulier, en appui aux efforts déployés par les autorités ukrainiennes pour alléger les souffrances de la population civile touchée par le conflit. À cet égard,

nous nous faisons l'écho de l'appel lancé au Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires pour qu'il fournisse une assistance aux 2,3 millions de personnes qui se trouvent dans une situation d'extrême vulnérabilité.

En réitérant notre attachement à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de l'Ukraine, conformément à la Charte des Nations Unies et aux Accords de Minsk, nous soulignons qu'il importe de rétablir le contrôle du Gouvernement ukrainien sur l'ensemble de la zone de conflit, et, ce faisant, de rétablir les liens socioéconomiques indispensables visant à assurer le bien-être de sa population.

M. Delattre (France) : Je remercie le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Miroslav Jenča; la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, M^{me} Ursula Mueller; le Chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan; et le Représentant spécial de l'OSCE et Président du Groupe de contact trilatéral, l'Ambassadeur Martin Sajdik, pour leurs présentations éclairantes de la crise à laquelle l'Ukraine est confrontée depuis près de cinq ans.

Alors que certains ont tendance à l'oublier, le conflit ukrainien reste aujourd'hui l'un des plus meurtriers sur le continent européen. Quelques chiffres saisissants méritent d'être rappelés. Au total, ce sont 12 800 personnes qui ont trouvé la mort depuis avril 2014 dans le Donbass, dont 3 300 civils. Malgré les engagements à respecter le cessez-le-feu, la situation reste toujours aussi tendue sur la ligne de contact. La Mission de l'OSCE recense encore plus de 30 victimes pour le seul mois de janvier 2019. N'oublions pas par ailleurs que l'Ukraine est aujourd'hui le troisième terrain le plus miné au monde, derrière l'Iraq et l'Afghanistan, et que sa dépollution prendra plusieurs dizaines d'années.

Comme l'a rappelé mon collègue et ami allemand, depuis le début des hostilités, la France et l'Allemagne, en lien avec l'OSCE, n'ont ménagé aucun effort dans le cadre du format dit « Normandie » pour rapprocher les parties, faciliter la pleine mise en œuvre des Accords de Minsk par ces dernières, et contribuer ainsi à la fin de ce conflit. En vue de parvenir à cet objectif, trois points nous paraissent mériter plus particulièrement notre attention.

En premier lieu, beaucoup reste à faire pour mettre en œuvre les engagements pris depuis plusieurs années dans le but d'améliorer les conditions de sécurité. Je citerai notamment le respect du cessez-le-feu, bien sûr, mais aussi le retrait des armes lourdes, hors de portée de la ligne de contact, le désengagement de trois zones pilotes identifiées par l'accord-cadre de septembre 2016, le déminage, sur lequel aucun progrès significatif n'a été relevé, et, enfin, la protection des infrastructures civiles sensibles et de leurs travailleurs. Nous regrettons le manque de volonté politique pour mettre en œuvre des engagements qui ont pourtant été pris au plus haut niveau.

Au-delà du Donbass, la France rappelle son inquiétude quant à l'usage illégal de la force militaire par la Russie dans le détroit de Kertch. Les inspections excessives exercées par les garde-côtes russes en mer d'Azov depuis le printemps dernier sont tout aussi préoccupantes. À la suite du grave incident naval survenu en novembre dernier, il est plus que jamais nécessaire que les navires commerciaux comme militaires bénéficient d'un passage sûr, libre et sans entraves, et que les 24 marins ukrainiens illégalement détenus soient libérés immédiatement, et sans conditions.

Dans ce contexte de conflit ouvert dans l'est de l'Ukraine et de tensions liées à l'annexion illégale de la Crimée, les populations civiles sont en première ligne – ce sera mon deuxième point. L'Ukraine fait face à l'une des plus importantes crises humanitaires de ces 10 dernières années. Au total, comme indiqué par la Sous-Secrétaire générale Mueller, ce sont 3,5 millions de femmes et d'hommes, en particulier les personnes âgées les plus vulnérables, qui dépendent d'une assistance humanitaire, soit près de 10 % de la population.

La France appelle à nouveau les parties à faciliter le franchissement de la ligne de contact par les populations civiles, et à leur épargner les souffrances liées à l'attente dans des conditions inhumaines, notamment grâce à l'ouverture de nouveaux points de passage. N'oublions pas que plus de 10 personnes sont décédées ces dernières semaines du fait des conditions de passage et d'attente extrêmement éprouvantes de part et d'autre de la ligne de contact. De même, tout doit être mis en œuvre pour garantir un accès sûr et sans entraves des organisations humanitaires et des agences des Nations Unies, en particulier sur le territoire contrôlé par les entités séparatistes.

Le Conseil de sécurité avait appelé, le 6 juin dernier, dans une déclaration du Président (S/PRST/2018/12), à

développer l'activité des agences des Nations Unies pour répondre de manière adaptée à la crise humanitaire. Nous saluons à ce titre le plan de réponse humanitaire 2019-2020 préparé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ainsi que le lancement prochain d'un fonds de financement commun pour l'Ukraine. Cette initiative va dans le sens d'une plus grande prise de conscience, et nous l'appuyons pleinement.

En conclusion – et ce sera mon dernier point –, une sortie de crise relève avant tout de la responsabilité des parties, et notamment de la Russie. Nous les encourageons à sortir des jeux de posture et à mettre en œuvre toutes les obligations découlant des Accords de Minsk, dans l'intérêt d'une population civile prise entre les armes lourdes et les mines. Contrairement à ce que nous avons entendu il y a quelques minutes, le conflit actuel n'est pas le résultat d'un soi-disant complot occidental. Il y a bien, autour de cette table, un pays agresseur et un pays agressé. La Mission de l'OSCE, dont nous saluons le travail remarquable, joue un rôle central pour parvenir à cet objectif d'une sortie de crise. Nous exhortons donc les parties, en particulier les entités séparatistes, à laisser les observateurs circuler librement sur tout le territoire ukrainien jusqu'à la frontière russo-ukrainienne.

En attendant le retour à une paix durable, à laquelle nous nous efforçons sans relâche de contribuer, le peuple ukrainien peut compter sur le plein et entier soutien de la France.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier tous les intervenants. L'Ambassadeur de la Russie a parlé longuement, dans un langage coloré et imaginaire, de nombreux autres acteurs lorsqu'il a présenté le sujet, mais il n'a rien dit sur le rôle de la Russie. L'Ambassadeur de l'Allemagne, un témoin direct des Accords de Minsk, nous en a expliqué pourquoi, en nous rappelant les événements de l'époque et les agissements de la Russie.

Le Royaume-Uni se félicite de l'occasion qui lui est donnée de discuter des violations répétées de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine par la Russie. L'agression de la Russie contre l'Ukraine ne se limite pas à la région du Donbass et à la Crimée. La Russie cherche à saisir chaque occasion d'ébranler l'Ukraine, en sapant le cessez-le-feu, en fournissant des armes aux séparatistes soutenus par la Russie et en organisant des élections illégitimes – tout cela en violation des Accords de Minsk. Ces agissements ont des répercussions tragiques sur la vie des civils ukrainiens.

Comme l'a souligné l'Ambassadeur de la France, cinq ans après le début du conflit, plus de 12 800 personnes ont perdu la vie. Près de 25 000 personnes ont été blessées et 3,4 millions d'autres ont besoin d'aide humanitaire. La Russie porte une lourde responsabilité pour ces pertes humaines.

Même si les parties ont réaffirmé leur attachement au cessez-le-feu du 29 décembre 2018, les violations se multiplient et les activités militaires se poursuivent dans les zones de désengagement. Cependant, notre compréhension de la situation à l'intérieur du territoire qui n'est pas contrôlé par le Gouvernement est limitée parce que la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe n'est pas en mesure de s'acquitter de son mandat du fait du refus persistant de la Russie d'appuyer son action. Cela représente une menace pour le cessez-le-feu et pour la sécurité de l'Ukraine et de la région tout entière. La série d'incidents que la Russie n'a toujours pas expliqués ne fait que renforcer cette conclusion – par exemple, le drone de longue portée de la Mission spéciale d'observation abattu l'année dernière près de la frontière entre ukraino-russe, qui n'est pas sous le contrôle du Gouvernement ukrainien. Pas plus tard que la semaine dernière, la Mission a détecté à deux reprises l'utilisation du système électronique russe de brouillage des télécommunications, Zhitel, dans le Donbass. Je prie l'Ambassadeur de la Russie de garantir l'appui de son pays à la Mission spéciale d'observation et de permettre à son personnel d'effectuer son travail d'observation. Je me demande bien ce que l'on a à cacher.

Un autre exemple des tentatives russes de déstabiliser l'Ukraine sont les élections illégitimes organisées en novembre 2018 dans des territoires du Donbass non contrôlés par le Gouvernement, les soi-disant République populaire de Lougansk et République populaire de Donetsk. Cela représente une violation claire des Accords de Minsk et aggrave inutilement les tensions. La Russie pourrait user de son influence considérable sur les séparatistes qu'elle soutient pour les encourager à respecter les engagements qu'ils ont pris à Minsk. Au contraire, la Russie alimente le conflit en fournissant des armes et du personnel aux formations armées.

Le mois prochain marquera le cinquième anniversaire de l'annexion illégale de la Crimée par la Russie, et il convient de nous remémorer les faits. En réaction à l'intention annoncée par la Russie d'organiser un référendum illégal et illégitime en Crimée, le 15 mars 2014,

le Conseil de sécurité a mis aux voix le projet de résolution S/2014/189, qui réaffirmait la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et notait que l'Ukraine n'avait pas autorisé le référendum et que celui-ci n'avait aucune validité. La Russie a mis son veto au projet de résolution. Après le référendum illégal et illégitime organisé en Crimée le 16 mars 2014, le 27 mars 2014, l'Assemblée générale a adopté la résolution 68/262, qui a reçu l'appui de 100 États Membres, dans laquelle elle affirme son attachement à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et souligne l'invalidité du référendum.

Nous ne sommes pas opposés à l'annexion illégale de la Crimée uniquement parce qu'elle est illégale. Nous y sommes également opposés du fait de la manière épouvantable dont le Gouvernement russe traite les résidents de cette région. Les violations des droits de l'homme sont généralisées. Les groupes ethniques et religieux tels que les Tatars de Crimée sont persécutés. En dépit des appels lancés dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale afin que le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme puisse se rendre en Crimée, la Russie continue de refuser. Nous, la communauté internationale, devons nous unir et appeler la Russie à libérer tous les prisonniers politiques et à accorder immédiatement et de toute urgence un accès sans entrave aux organisations de surveillance des droits de l'homme. Je le répète, qu'est-ce que la Fédération de Russie veut cacher au reste du monde?

Il y a moins de trois mois, les autorités russes ont admis avoir eu recours à la force dans la mer Noire pour saisir trois navires ukrainiens, blessant trois marins ukrainiens. Ces mesures sont contraires à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et elles constituent une tentative flagrante de déstabiliser l'Ukraine en perturbant les activités économiques des ports de Marioupol et Berdiansk, limitant la capacité de l'Ukraine à gérer son économie.

Je vais être clair. Les agissements de la Russie en Ukraine n'ont aucun fondement en droit international. Nous ne pouvons passer sous silence de tels agissements et nous ne le ferons pas. Ils posent une grave menace à l'ordre international basé sur des règles. C'est un ordre dont nous bénéficions tous et qui garantit notre sécurité. Pour le protéger, la communauté internationale doit rester unie et continuer de prêter attention au comportement de la Russie et à ses tentatives d'intégrer la Crimée à son

territoire, notamment grâce à la construction d'un pont qui enjambe le détroit de Kertch.

Pour terminer, je réitère le plein appui du Royaume-Uni à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, notamment à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et de ses eaux territoriales. Nous attendons avec intérêt de poursuivre le débat sur la situation en Ukraine à l'occasion de la séance de l'Assemblée générale prévue le 20 février. Je prends note de l'engouement de la Fédération de Russie pour les séances du Conseil de sécurité concernant l'Ukraine, et j'espère que la prochaine fois, la Russie expliquera ce qu'elle prévoit de faire pour répondre à ses obligations et mettre fin à la souffrance du peuple ukrainien.

M^{me} Van Vlierberge (Belgique) : Je tiens tout d'abord à remercier les Sous-Secrétaires généraux, M^{me} Mueller and M. Jenča, et les représentants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, M. Apakan and M. Sajdik, pour leurs présentations éclairantes et édifiantes.

Quatre ans après la conclusion des Accords de Minsk, on constate qu'il n'y a plus de confrontations violentes à grande échelle, mais on constate également qu'il y a pratiquement encore tous les jours des violations du cessez-le-feu, menant à des morts et à des blessés, pas seulement entre les combattants, mais également parmi la population civile. La mise en œuvre des dispositions clefs de ces accords reste lettre morte alors qu'elle est la seule voie pour arriver à un règlement politique durable de ce conflit. Nous appelons dès lors les deux parties à mettre rapidement et pleinement en œuvre les Accords de Minsk, comme demandé par la résolution 2202 (2015), et à honorer leurs engagements. Nous soutenons les efforts menés à cet égard par le Groupe de contact trilatéral ainsi que ceux en format dit Normandie.

Nous appelons la Russie à cesser immédiatement d'alimenter le conflit en apportant un soutien financier et militaire aux formations armées. Nous appelons la Russie à utiliser son influence sur ces formations armées pour les encourager à respecter pleinement leurs engagements en vertu des Accords de Minsk. Nous regrettons les entraves au bon accomplissement des tâches de surveillance et d'information de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Ukraine. Cette mission joue un rôle indispensable dans l'atténuation des tensions. Nous encourageons fortement les parties au conflit à respecter le mandat de la Mission et à lui permettre un

accès sûr et sans entrave à tout le territoire ukrainien, y compris le long de la frontière entre l'Ukraine et la Russie et à la Crimée.

Le manque de progrès dans la mise en œuvre des Accords de Minsk se fait sentir sur le terrain. Nous demeurons profondément préoccupés par les informations concernant la présence de matériel et de personnel militaires russes dans les zones contrôlées par des formations armées. La présence d'armes lourdes, qui est contraire aux Accords de Minsk, continue à être une menace pour la population civile des deux côtés de la ligne de contact. Nous appelons à un retrait complet de ces armes ainsi qu'à un désengagement des troupes des zones désignées. Nous saluons la prorogation par les autorités ukrainiennes de la loi spéciale sur le statut du Donbass, qui constitue une des pierres d'angle des Accords de Minsk. La Belgique condamne en revanche l'organisation en novembre dernier des élections dans les territoires rebelles de Donetsk et de Lougansk. Ces scrutins violent en effet tant la lettre que l'esprit des Accords de Minsk.

La Belgique reste très préoccupée par la situation humanitaire dans l'est de l'Ukraine. Nous exhortons toutes les parties à autoriser un accès complet, durable et sans entrave, conformément aux principes humanitaires. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que des infrastructures civiles cruciales, telles que celles liées à l'approvisionnement en eau, soient prises pour cible. Comme l'a mentionné la Sous-Secrétairerie générale aux affaires humanitaires, 3,5 millions de personnes ont besoin d'aide et de protection en raison de la présence généralisée des mines, des traumatismes psychologiques croissants et du manque d'accès aux services de base. Nous partageons une profonde préoccupation face à leurs souffrances et soulignons l'importance du plan pluriannuel de réponse humanitaire de 2019 et 2020.

En conclusion, nous réaffirmons notre attachement indéfectible à la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et nous ne reconnaissons dès lors pas l'annexion illégale de la Crimée par la Russie, qui est contraire au droit international. Les tensions récentes en mer d'Azov et dans le détroit de Kertch du fait des actions de la Russie n'ont fait que creuser le fossé entre les deux parties. Le seul moyen de combler ce fossé reste le dialogue, que nous encourageons fermement.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la tenue de cette séance d'information sur la situation en Ukraine. Elle remercie à son tour le Sous-Secrétairerie

général Jenča, la Sous-Secrétaire générale Mueller, l'Ambassadeur Apakan et l'Ambassadeur Sajdik pour leurs exposés circonstanciés.

La présente réunion coïncide avec le quatrième anniversaire des Accords de Minsk dont la signature avait suscité beaucoup d'espoir au sein de la communauté internationale. En effet, les Accords de Minsk, dans le format Normandie, fixaient non seulement les engagements de chaque partie, mais également un chronogramme précis de mise en œuvre. Ma délégation note cependant, avec regret, l'absence de progrès dans la mise en œuvre de ces Accords, due à des divergences d'interprétation quant au séquençage des mesures à prendre. La situation reste en effet caractérisée par des violations récurrentes du cessez-le-feu et des entraves à la circulation de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine. Ces faits, y compris les graves incidents qui se sont produits le 25 novembre 2018 dans le détroit de Kertch, constituent indéniablement des obstacles majeurs à la mise en œuvre des Accords de Minsk et contrarient les efforts déployés par la communauté internationale, en vue du retour durable de la paix et de la stabilité dans la région.

La détérioration de la situation sécuritaire en Ukraine, illustrée par la poursuite des combats le long de la ligne de contact, dans l'est du pays, continue de causer de nombreuses pertes en vies humaines et la destruction d'infrastructures civiles essentielles à la fourniture des services sociaux de base aux populations civiles. C'est pourquoi, mon pays dont la position constante a toujours été la résolution pacifique des crises par le dialogue, appelle les parties prenantes ukrainiennes à la mise en œuvre intégrale des Accords de Minsk, notamment au strict respect du cessez-le-feu en vigueur, afin de mettre un terme aux souffrances des populations. La Côte d'Ivoire soutient, à cet égard, les efforts de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE et du Centre conjoint de contrôle et de coordination, en vue de parvenir à une désescalade du conflit. Aussi invite-t-elle les parties au conflit à prendre toutes les mesures appropriées allant dans le sens de l'apaisement, notamment en permettant au Centre conjoint de contrôle et de coordination de jouer son rôle de soutien des observateurs de l'OSCE et de suivi du cessez-le-feu.

Pour terminer, la Côte d'Ivoire réitère son appui à tous les efforts visant à trouver une issue politique à la crise en Ukraine. Elle encourage, pour ce faire,

toutes les parties prenantes à respecter les engagements qu'elles ont pris, en vue de la mise en œuvre effective des Accords de Minsk et de la résolution 2202 (2015), qui a endossé ces Accords.

M^{me} Morrison González (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous voudrions remercier les intervenants de leurs exposés importants.

La République dominicaine voudrait saisir cette occasion pour exhorter tous les acteurs sur le terrain à poursuivre leurs efforts pour ramener la paix en Ukraine et rétablir des conditions qui permettront de jeter les bases de la stabilité et du développement durable dans le pays. Nous tenons à réaffirmer l'engagement de notre pays à respecter les meilleures pratiques du droit international et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à respecter pleinement les traités et conventions internationaux dont nous sommes signataires.

En ce qui concerne la mise en œuvre des Accords de Minsk, quatre ans après leur signature, des défis de taille persistent sur le terrain. Nous notons avec préoccupation que la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine signale que 9 500 violations du cessez-le-feu ont été commises entre le 24 et le 27 janvier de cette année. Nous sommes préoccupés par les informations selon lesquelles ce conflit continue de faire des ravages au sein de la population civile. En effet, la faim et la misère touchent plus de 3,5 millions de personnes, sans oublier les plus de 1,5 million de personnes déplacées.

La République dominicaine estime qu'en dépit de tous les revers et des violations persistantes des Accords de Minsk, ceux-ci constituent la base juridique pour parvenir à une solution politique qui permettra de mettre un terme au conflit dans l'est de l'Ukraine et à ses répercussions dans la région. À cet égard, nous exprimons notre appui à l'ensemble de mesures entérinées par le Conseil en 2015 en vue de l'application effective de ces Accords. Par conséquent, nous appelons les parties à reprendre le processus d'échange de prisonniers pour témoigner de leur volonté de faire avancer le processus de paix.

Nous nous félicitons également des déclarations faites par les parties à l'appui de la mise en œuvre des Accords de Minsk et nous espérons que les conditions seront réunies pour la création d'une mission conjointe

ONU-OSCE de consolidation de la paix dans la zone de conflit.

Nous voudrions saisir cette occasion pour exhorter les parties à entendre l'appel lancé en faveur du cessez-le-feu et à tout mettre en œuvre pour s'acquitter de leurs responsabilités et de leurs engagements au titre des Accords, pour faire avancer ce processus et mettre fin à ce conflit qui fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales et en particulier sur la région.

Nous nous félicitons de la solidarité de la communauté internationale et des efforts déployés par l'ONU pour atténuer les difficultés auxquelles sont confrontées les populations civiles touchées par le conflit, mais surtout de l'engagement de haut niveau à consolider une paix durable dans l'intérêt du peuple ukrainien. Nous devons continuer à appuyer tous les efforts visant à améliorer l'accès des personnes les plus vulnérables à l'aide humanitaire et aux services de base.

Notre délégation voudrait saisir cette occasion pour exprimer son attachement à la préservation de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine, conformément à la Charte des Nations Unies. Nous appelons au respect du principe du règlement pacifique des différends et nous condamnons toute violation des normes internationales, du droit international et du droit international humanitaire. Nous appuyons les efforts visant à traduire en justice les auteurs de toute violation de ces dispositions internationales.

Enfin, à l'occasion du quatrième anniversaire des Accords de Minsk, nous exhortons les parties à poursuivre le dialogue dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral. Nous appelons à des efforts concertés en vue de réaliser des progrès dignes de ce nom vers la stabilité et la paix en Ukraine, et ainsi, contribuer à la paix et à la sécurité internationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Guinée équatoriale.

Tout d'abord, nous voudrions remercier de leurs exposés détaillés le Sous-Secrétaire général, M. Miroslav Jenča; la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Ursula Muller; et les Ambassadeurs Apakan et Sajdik de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Je voudrais également remercier la délégation de la Fédération de Russie d'avoir demandé la convocation de cette importante séance d'information sur la situation en Ukraine et pour commémorer la mise en

œuvre des Accords de Minsk, qui ont été signés il y a exactement quatre ans, le 12 février 2015, par les dirigeants de l'Ukraine, de l'Allemagne, de la France et de la Russie, en vue de mettre un terme à la guerre dans l'est de l'Ukraine. Malheureusement, quatre ans plus tard, aucune disposition des Accords de Minsk n'a été pleinement appliquée. Nous voudrions donc rappeler aux parties que le seul moyen de parvenir à une solution politique et d'instaurer la stabilité dans la région passe par la mise en œuvre intégrale des Accords de Minsk, qui demeurent le fondement de l'engagement de la communauté internationale en faveur du règlement pacifique de ce conflit.

La situation dans l'est de l'Ukraine reste préoccupante. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine continue d'enregistrer des violations du cessez-le-feu dans les régions de Donetsk et de Louhansk, ce qui exacerbe les tensions et aggrave la situation dans l'est du pays. Par conséquent, il importe au plus haut point de réduire les tensions dans la région et la violence dans l'est du pays afin d'ouvrir la voie à une solution pacifique à cette crise.

Pour parvenir à la stabilité au Donbass, il nous reste un long chemin à parcourir, mais cela ne sera pas possible tant que les parties ne feront pas preuve de volonté politique en franchissant ce premier pas. À cet égard, nous lançons un appel en faveur d'un cessez-le-feu et exhortons les parties concernées à respecter pleinement les Accords de Minsk, tels qu'entérinés dans la résolution 2202 (2015). Nous les engageons également à continuer d'utiliser les moyens mis en place pour contribuer au règlement du conflit, tels que le quatuor du format Normandie, le Groupe de contact trilatéral et d'autres acteurs clefs. La collaboration, l'effort et la volonté politique sont essentiels pour parvenir à un règlement pacifique et politique de la crise.

Enfin, nous remercions l'OSCE des efforts qu'elle déploie sur le terrain pour faire respecter le cessez-le-feu et assurer l'application des Accords de Minsk. Nous saluons également le travail et les efforts des acteurs humanitaires sur le terrain ainsi que l'appui apporté par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et son équipe à l'acheminement de l'aide humanitaire dans la région, une aide qui est vitale pour les populations. À cet égard, nous appelons les parties à prendre les mesures nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations internationales s'agissant de respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme.

Pour terminer, nous pensons qu'une solution à la crise dans la région ne peut être trouvée que par des moyens pacifiques et par des négociations directes, franches et sans exclusive, l'objectif devant être de parvenir à une solution durable et juste, qui contribue à renforcer les relations harmonieuses entre les différents groupes ethniques de l'Ukraine. Comme nous l'avons dit en d'autres occasions, un règlement durable de la crise en Ukraine ne peut être que politique. La communauté internationale doit donc concentrer ses efforts sur cet objectif.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous exprimer les remerciements de ma délégation pour l'occasion qui m'est donnée de participer au débat du Conseil de sécurité sur une question qui nous préoccupe au plus haut point. Je remercie également de leurs contributions tous les intervenants, M. Jenča, M^{me} Mueller, l'Ambassadeur Apakan et l'Ambassadeur Sajdik. Nous leur sommes profondément reconnaissants des efforts inlassables qu'ils déploient pour aider notre pays. Nous tenons également à exprimer notre gratitude à tous les membres du Conseil de sécurité, en particulier les nouveaux membres, qui se sont dit attachés à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de l'Ukraine.

Comme nous ne pouvons exclure la possibilité que la délégation russe se fasse une habitude de convoquer des réunions thématiques liées au conflit russo-ukrainien sur la base des dates de certains événements importants, qu'il me soit permis de dresser une liste indicative de dates, qui n'est nullement exhaustive, que les membres du Conseil pourront garder à l'esprit à l'heure de préparer le calendrier de leurs travaux ces prochains mois. La voici :

Le 20 février 2014, la Russie a commencé son invasion de la Crimée. Dans une semaine, il y aura un débat de l'Assemblée générale à cette date, mais peut-être que d'aucuns auront l'idée d'organiser un débat au Conseil de sécurité également. Il vaut mieux être préparé, au cas où. Le 16 mars marque la tenue du prétendu référendum de triste mémoire en Crimée. Le 27 mars 2014, l'Assemblée générale a adopté la résolution 68/262, dans laquelle elle a affirmé que le prétendu référendum n'avait aucune validité et ne

pouvait servir de base à une quelconque modification du statut de la Crimée.

Soit dit en passant, la partie russe ne cesse d'insister sur la nature pacifique des événements en Crimée. Je ne citerai qu'un seul épisode de 2014 à méditer par le Conseil. Le 18 mars, l'adjudant ukrainien Serhiy Kokurin, originaire de Crimée, a été touché au cœur par deux balles lors d'un assaut des forces spéciales russes contre la station cartographique ukrainienne près de Simferopol. Il est le tout premier soldat ukrainien à avoir été tué par la Russie dans cette guerre.

Le 14 juin, les forces russes ont abattu un avion de transport ukrainien au-dessus de l'aéroport de Louhansk, tuant 40 parachutistes ukrainiens et neuf membres d'équipage.

Le 17 juillet marque la date à laquelle le vol MH17 de la Malaysia Airlines a été abattu, autre attentat terroriste perpétré par la Russie. Les 298 personnes à bord ont péri.

Les 23 et 24 août, quatre groupes tactiques de bataillons des forces armées russes ont envahi le territoire de l'Ukraine.

Le 5 septembre est le jour de la signature du Protocole de Minsk, qui, avec le Mémoire sur les modalités de mise en œuvre des engagements pris dans le Protocole de Minsk, constitue le noyau dur des Accords de Minsk, conjugués à l'ensemble de mesures en vue de leur application. Pour mémoire, du côté russe, le document a été signé par l'Ambassadeur de la Fédération de Russie en Ukraine, Mikhaïl Zurabov. Je le mentionne ici en lien avec la question de savoir si la Russie est partie au conflit en Ukraine ou si elle n'a rien à voir avec ce conflit.

Le 22 octobre, lors d'une réunion du Conseil permanent de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Russie a bloqué l'adoption d'une décision prorogeant le mandat de la Mission d'observation de l'OSCE aux postes de contrôle russes de Gukovo et Donetsk pour l'étendre à toute la partie non contrôlée de la frontière ukraino-russe. Soit dit en passant, le paragraphe 4 du Protocole de Minsk susmentionné se lit comme suit :

« Assurer en permanence la surveillance de la frontière ukraino-russe et sa vérification par l'OSCE avec la création d'une zone de sécurité dans les régions frontalières de l'Ukraine et de la Fédération de Russie. »

Le 2 novembre, des élections illégales ont eu lieu dans les zones occupées des régions de Donetsk et de Louhansk. Il s'agit là d'une nouvelle violation du paragraphe 9 du Protocole de Minsk :

« Assurer la tenue d'élections locales anticipées conformément à la loi ukrainienne relative aux modalités temporaires régissant l'autonomie locale dans certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk. »

Pire encore, comme si cela ne suffisait pas, à la fin de novembre 2018, l'administration de l'occupation russe a organisé une autre prétendue élection illégale dans les zones occupées. Il s'agissait d'une provocation claire et délibérée visant à saper les Accords de Minsk.

Le 25 novembre 2018 marque un autre événement important, lorsque la marine russe a attaqué deux navires blindés et un remorqueur de l'Ukraine dans la mer d'Azov.

Le 13 janvier 2015, les forces russes ont bombardé un poste de contrôle près de la ville de Volnovakha. Douze civils ont été tués et 18 autres blessés. Plus tard le même mois, le 24 janvier, les forces russes ont bombardé aveuglément les abords de Marioupol, tuant 31 civils.

Qu'il me soit permis à présent de répondre à la question de mon collègue de l'Allemagne au sujet du point de passage de Stanytsia Luhanska, que le Ministre ukrainien des affaires étrangères Klimkin et le Président en exercice de l'OSCE, le Ministre slovaque des affaires étrangères Lajčák, ont d'ailleurs visité il y a quelques jours. Notre ministre a bien sûr réaffirmé l'engagement de la partie ukrainienne en faveur de l'ouverture du poste de contrôle, mais ce n'est malheureusement pas suffisant, car, comme les membres le savent peut-être, il y a un pont reliant les deux parties. Le pont est presque complètement détruit et doit être réparé. Pour ce faire, la partie ukrainienne a besoin d'avoir accès à la zone menant au pont, mais malheureusement, c'est quelque chose que l'autre partie lui refuse à ce jour.

J'en viens maintenant au sujet de la séance d'aujourd'hui. Je dois d'emblée demander à mes collègues autour de la table de faire preuve d'indulgence, car même un compte rendu abrégé de l'état d'application des Accords de Minsk sera assez long et, selon toute probabilité, ma déclaration durera plus de cinq minutes. J'en appelle à votre compréhension.

Aujourd'hui, nous avons entendu une interprétation bien connue – ou, pour être plus précis,

une interprétation erronée – de l'application des Accords de Minsk par le représentant russe. Mais la réalité est bien différente. Tous les événements quotidiens prouvent que la Russie et ses activités militaires en cours dans les territoires occupés des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk, mais aussi en Crimée, constituent à elles seules un obstacle insurmontable pour le moment au règlement pacifique du conflit. La partie russe propose une approche très sélective de l'application des Accords de Minsk, en mettant l'accent sur les éléments politiques dans l'interprétation qu'elle en donne. Cependant, elle ne fait aucun cas de ses propres obligations dans les domaines de la sécurité et de l'aide humanitaire. Je commencerai par quelques chiffres.

Au début du mois de février, les unités armées russes dans le Donbass possédaient 496 chars de combat – soit un arsenal comparable à celui de pays comme l'Allemagne, la France ou l'Indonésie –; 938 véhicules blindés de combat – soit à peu près autant que le Pérou ou le Koweït –; 128 lance-roquettes multiples – soit un peu moins que l'Indonésie –; et 776 systèmes d'artillerie, y compris de l'artillerie autopropulsée – là encore des chiffres comparables à ceux d'anciens membres du Conseil comme le Kazakhstan ou l'Éthiopie.

Les 35 000 hommes armés présents dans le Donbass occupé sont appuyés par plus de 2 100 membres de l'armée russe régulière, qui pour la plupart occupent des postes de commandement et de contrôle clefs. Nombre d'entre eux ont déjà acquis une longue expérience en Syrie. L'effectif total du groupe offensif russe déployé le long de la frontière russo-ukrainienne, y compris les groupes adjacents présents dans les territoires occupés du Donbass et de la Crimée, est de 87 750 militaires. Ce sont là des chiffres impressionnants, n'est-ce pas? Maintenant la question qui se pose est de savoir ce que ces chiffres révèlent quant aux intentions réelles de la Russie. Sont-ils un indicateur que la partie en question veut la désescalade? Je laisse le Conseil tirer ses propres conclusions.

Puisque le représentant russe a décidé de citer certaines dispositions des Accords de Minsk, bien que moins qu'à l'habitude, je voudrais également lui rappeler que c'est la Russie qui a violé ses engagements presque immédiatement après la signature des documents de Minsk. Pour être précis, les forces russes ont attaqué et envahi la ville de Debaltseve entre le 16 et le 18 février 2015, tout de suite après la signature par les dirigeants de l'Ukraine, de la Russie, de l'Allemagne et de la France de l'ensemble de mesures en vue de

l'application des Accords de Minsk, qui prévoyait un cessez-le-feu général à compter du 15 février.

La logique des Accords de Minsk prévoit la mise en œuvre immédiate d'une série de dispositions initiales en matière de sécurité, à savoir un cessez-le-feu et le retrait des armes lourdes. Depuis 2015, la Russie a réussi à saboter 18 fois la mise en œuvre des accords de cessez-le-feu, je répète, 18 fois. Au cours de cette période, il y a eu plus de 54 000 cas de violation du cessez-le-feu. Dans près de 6 000 d'entre eux, les forces russes ont utilisé des systèmes d'armes interdits par les Accords de Minsk.

Maintenant, en ce qui concerne le retrait des armes lourdes, l'Ukraine a, pour sa part, retiré toutes les armes prescrites conformément au paragraphe 2 de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk. Nous fournissons régulièrement à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE des listes détaillées faisant l'inventaire de ces armes. La liste la plus récente a été envoyée à la Mission le 9 février. L'autre partie viole régulièrement et de manière flagrante les dispositions relatives au stationnement d'armes lourdes à proximité immédiate de la ligne de contact effective, je ne parle pas ici de la ligne de retrait mais bien de la ligne de contact. Il n'y a eu aucun progrès dans les négociations sur la création d'une zone exempte d'armes lourdes près de Marioupol. Dois-je préciser que ce sont les représentants russes qui bloquent toute discussion sur cette question?

Qu'en est-il du retrait du territoire ukrainien de l'ensemble des unités armées étrangères, équipements militaires et mercenaires étrangers, prévu au paragraphe 10 de l'ensemble de mesures? Les faits sont on ne peut plus clairs. Les rapports de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE donnent un aperçu supplémentaire de la présence des systèmes d'armes russes, y compris des systèmes de reconnaissance radio, quatre systèmes de détection électromagnétique distincts, les radars les plus récents et des stations de brouillage, et, par extension, de l'armée russe dans les territoires ukrainiens occupés.

Voyons maintenant comment les parties mettent en œuvre la disposition relative au suivi et à la vérification par la Mission de l'OSCE, paragraphe 3 de l'ensemble de mesures. L'Ukraine apporte tout le soutien possible au travail de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE, qui est déployée en Ukraine à l'invitation du Gouvernement. Encore une fois, je vais laisser les chiffres parler d'eux-mêmes. Pendant la dernière période de cessez-le-feu, la Mission spéciale d'observation de

l'OSCE n'a signalé qu'un seul cas où un convoi de la Mission a été arrêté par les forces ukrainiennes. Qu'en est-il dans l'autre camp? Quelque 37 cas de limitation de la liberté de mouvement des observateurs de l'OSCE ont été dénombrés.

En 2016 et 2017, tous les drones à longue portée de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE ont été abattus au-dessus des territoires occupés. En 2018, la Mission a recommencé à utiliser ces drones à des fins de suivi. Le dernier drone à longue portée à avoir été abattu l'a été le 27 octobre 2018. Autrement dit, tous les drones sont menacés en permanence.

Rien qu'en 2018, la Mission spéciale d'observation s'est heurtée à plus de 900 restrictions d'accès dans les zones du Donbass occupées par la Russie, en particulier près de la frontière et dans le sud de la région de Donetsk, adjacente à la mer d'Azov.

Là encore, quelques faits : en 2018, il y a eu 153 cas de franchissement illégal de la frontière russo-ukrainienne par des véhicules ou des trains qui transportaient des articles militaires, du carburant, des armes, des systèmes d'armement ou des munitions. On recense déjà 19 cas en 2019, en à peine plus d'un mois.

C'est pourquoi nous continuons de penser qu'une opération de maintien de la paix sous les auspices des Nations Unies peut apporter la paix en Ukraine. Nous sommes prêts à discuter de manière constructive de cette initiative. Pour l'Ukraine, par principe, toute décision de déployer une opération de maintien de la paix dans le Donbass doit comprendre un mandat qui s'étende à tout le territoire occupé, prévoir le retrait de tous les contingents et mercenaires étrangers et de leurs armes du territoire ukrainien, ainsi que la dissolution de toutes les entités et structures illégales. Tout aussi important est le fait que toute opération de maintien de la paix devra être fondée sur les principes clefs du maintien de la paix des Nations Unies, à commencer par l'impartialité, l'équité et la neutralité.

Nous demandons à la Russie de renoncer à ses tentatives d'utiliser de manière abusive la panoplie d'outils de maintien de la paix des Nations Unies en vue de légitimer les gains obtenus par l'agression menée dans le Donbass. La seule façon pour la Russie de prouver sa volonté déclarée de parvenir à une désescalade est d'arrêter de tergiverser et de tenir ses engagements, et de travailler de manière constructive avec l'Ukraine et les différents partenaires à une opération de maintien de la paix. Il doit s'agir d'une mission à part entière,

déployée dans toutes les zones du Donbass occupées par la Russie, y compris le long de la partie de la frontière russo-ukrainienne qui n'est pas contrôlée.

Ayant passé en revue dans le détail l'application des Accords de Minsk et de la résolution correspondante du Conseil de sécurité, je voudrais également appeler l'attention des membres du Conseil sur un autre document adopté par cet organe, à savoir la déclaration du Président du Conseil de sécurité S/26118 du 20 juillet 1993, adoptée à la suite de l'examen par le Conseil de la question intitulée « Plainte de l'Ukraine touchant le décret du Soviet suprême de la Fédération de Russie relatif à Sébastopol ». Ce n'est pas de l'histoire ancienne. Le document dit ce qui suit :

« Le Conseil réaffirme à ce propos son attachement à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, conformément à la Charte des Nations Unies. Il rappelle que dans le Traité entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, signé à Kiev le 19 novembre 1990, les hautes parties contractantes se sont engagées à respecter mutuellement leur intégrité territoriale à l'intérieur de leurs frontières actuelles. »

Le représentant russe de l'époque avait déclaré au cours de cette séance du Conseil :

« Fidèle au principe de l'inviolabilité des frontières dans le cadre de la Communauté d'États indépendants, notamment entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, la Russie entend se conformer strictement aux normes universelles de conduite civilisée des États sur la scène internationale, sur la base du droit international, du respect de la Charte des Nations Unies et des principes de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. » (S/PV.3256, pp. 14-15)

Comme on peut le voir, la ferme intention de se conduire en État civilisé dont se targuait la Russie en 1993 ne s'est malheureusement pas transformée en un principe et une politique systématiques, comme en témoignent clairement ses invasions menées en Géorgie en 2008 et en Ukraine en 2014. Et c'est cet État qui aime accuser les autres d'être “недоговороспособность”, qui est un mot russe qui signifie incapable de remplir ses obligations contractuelles.

Il peut être tout à fait fascinant d'observer la partie russe déclarer une chose, faire tout le contraire et tenter en même temps, au sens figuré, de renverser les rôles et de convaincre tout le monde que noir, c'est blanc et

blanc, c'est noir. À ce stade, je voudrais citer Matthieu 7:16 : « C'est à leurs fruits que vous les reconnaîtrez ». Les fruits russes sont assez évidents.

Pour terminer, puisque nous poursuivons ici notre exercice rhétorique depuis près de trois heures déjà, qu'il me soit permis de rappeler au Conseil que demain, comme nous l'ont déjà rappelé nos amis, le Groupe de contact trilatéral tiendra sa 103^e séance – la 103^e déjà.

Pendant de nombreux mois, les participants au processus de Minsk ont désespérément tenté de convaincre la Russie d'accepter au moins un échange de prisonniers, sur la base de toute formule qui lui conviendrait, y compris un échange total. L'Ukraine a également envoyé 13 propositions écrites officielles comportant différentes formules sur l'échange de prisonniers et de détenus ukrainiens en Russie et dans les territoires occupés contre des citoyens russes qui ont été condamnés en Ukraine pour des crimes contre l'intégrité territoriale et la souveraineté de mon pays. Nous n'avons reçu aucune réponse. Nous nous soucions de notre peuple, et la Russie envoie un signal clair à tous ses soldats qui combattent en Ukraine : elle ne fera rien pour les rapatrier.

L'enjeu à Minsk pour demain est le sort de trois Ukrainiens capturés et détenus à Donetsk depuis près de quatre ans maintenant. Ils s'appellent Bogdan Pantyushenko, Oleksandr Korinkov et Serhiy Hlonar, que sa fille de 3 ans n'a jamais vu. Donnons un sens à notre séance et appelons ensemble la Russie à les libérer.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais naturellement commenter certaines des remarques que nous avons entendues ici aujourd'hui. Je ne vais pas entrer dans une discussion directe avec mon collègue ukrainien, mais je me contenterai de souligner qu'il s'est donné beaucoup de mal pour remplacer l'une des parties au conflit, les séparatistes du Donbass, par les militaires russes. C'est une approche fallacieuse mais efficace parce que parler de la façon dont les militaires russes ont participé au conflit est un moyen de lier la Russie à la non-application des Accords de Minsk. Je vois ce qu'il cherche à faire, et nous y reviendrons. Toutefois, le représentant de l'Ukraine n'a rien dit sur le fait que Kiev n'a pas mis en œuvre la totalité des Accords de Minsk, et j'y reviendrai également.

Malheureusement, nous n'avons rien entendu de nouveau aujourd'hui, juste les mêmes refrains fatigués que ceux que nous entendons depuis des années maintenant. C'est triste, car nous y avons consacré la majeure partie de notre déclaration. Malgré cela, le Conseil est toujours prêt à faire n'importe quoi pour couvrir ses protégés, quoi qu'ils fassent. La Russie, la Russie, la Russie, la Russie, la Russie – c'est pratiquement tout ce que nous avons entendu aujourd'hui. Même l'Ukraine a à peine été mentionnée – et dans le contexte des Accords de Minsk – et pratiquement personne n'a mentionné les 4 millions d'habitants du Donbass, qui ont aussi une voix. Et vivent dans cette région. Ou peut-être le Conseil ne les considère-t-il pas comme des personnes, afin d'éviter de leur demander leur avis sur ce qui se passe dans le sud-est de l'Ukraine. Et dans l'ensemble, en fait, nous avons entendu aujourd'hui d'autres discussions sur la mer d'Azov et la Crimée – sur lesquelles nous reviendrons aussi – qui ne sont pas mentionnées dans les Accords de Minsk. Le représentant de la France a dit que nous avons un pays agresseur et un pays victime de cette agression assis à la table aujourd'hui, puis il a parlé de son appui à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Mais le mandat de l'OSCE ne contient aucune disposition indiquant que l'OSCE devrait s'efforcer de désengager la Russie et l'Ukraine dans ce conflit. Et, soit dit en passant, ce n'est pas non plus le cas dans les Accords de Minsk.

Un nouveau chapitre s'est récemment ouvert dans nos séances du Conseil sous la forme de dialogues avec notre ami Christoph Heusgen, le Représentant permanent de l'Allemagne, qui a consacré une partie importante de sa déclaration à des échanges avec moi. Je me réjouis de son initiative et je voudrais commenter certaines de ses remarques. Tout d'abord, grâce à ses propres aveux, nous avons appris aujourd'hui qu'il est l'un des auteurs des Accords de Minsk. Au moins maintenant, on sait à qui demander des comptes. Mon ami Christoph a dit, – probablement un lapsus freudien –, qu'en 2015 la Russie a pris Minsk.

Je sais que la Russie a pris Berlin, mais c'était il y a longtemps, et avant cela nous avons libéré Minsk. Mais en 2015, nous n'étions pas à Minsk et n'avions pas l'intention d'y être. C'est là que vivent nos amis, nos frères et nos alliés. Nous n'avons certainement pas l'intention de prendre quoi que ce soit ou d'envahir quoi que ce soit. Ce n'est pas ainsi que nous faisons les choses. L'ingérence est la façon dont nos collègues occidentaux font les choses, ce que nous constatons aujourd'hui dans un pays d'Amérique latine.

Que ce soit intentionnellement ou non – je penche pour la première possibilité – mon ami Christoph a essayé très fort d'insérer la Russie dans sa déclaration, à la fois pour aller droit au but et son contraire. Même lorsqu'il parlait de la réparation d'un pont, il a semblé que l'Ukraine devrait être d'accord avec la Russie sur ce point. Mon ami Christoph a dit que notre proposition de résolution du Conseil de sécurité était une plaisanterie. Je voudrais lui rappeler que c'est une plaisanterie dont le Président Poutine a parlé avec la Chancelière Merkel, et c'est à la demande de cette dernière que nous avons ajouté au mandat proposé de la mission décrit dans la résolution la fonction de protection de la Mission d'observation de l'OSCE, non seulement au niveau de la ligne de contact mais aussi dans la région.

On a beaucoup parlé aujourd'hui de l'occupation du Donbass par la Russie et de la présence de l'armée russe sur place. Aujourd'hui, le Représentant permanent de l'Ukraine nous a communiqué des statistiques.

À cet égard, je voudrai profiter de la présence ici – enfin, pas ici, mais avec nous – de M. Apakan et de M. Sajdik pour leur demander s'ils ont vu de nombreuses forces russes dans le Donbass, s'ils connaissent les chiffres que le Représentant permanent de l'Ukraine a partagés avec nous aujourd'hui et s'ils peuvent les confirmer. Nous avons aussi beaucoup entendu parler aujourd'hui du désengagement des armes lourdes. À un moment donné, un accord a été conclu grâce à la médiation de l'OSCE selon lequel le désengagement aurait lieu après les sept premiers jours de calme dans la zone de contact. Il y a eu des dizaines de jours de calme sur la ligne de contact, comme l'a confirmé la Mission de l'OSCE. Alors, allez-y, qu'on dise aux deux camps de se désengager. À ce moment-là, nos collègues ukrainiens diraient : « Non, nos chiffres sont différents. Il y a eu des violations ». Et c'est ainsi que les choses se sont passées jusqu'à aujourd'hui. Nous aurions pu remettre en question bien d'autres aspects, notamment le rôle de l'Ukraine au sein du Groupe de contact trilatéral et de ses sous-groupes. Et nous aurions pu parler de la façon dont celui-ci sabote les processus sur les plans politique, économique, humanitaire et autres, mais je crains que nous ne soyons ici toute la nuit.

Quelqu'un a mentionné aujourd'hui le Mémorandum de Budapest, qui portait sur les accords relatifs à la renonciation par l'Ukraine aux armes nucléaires qui sont restées sur son territoire après l'effondrement de l'ex-Union soviétique. Il énonce les obligations de tous les pays parties au Mémorandum

de s'abstenir d'utiliser des armes nucléaires contre l'Ukraine et de se conformer à tous les principes de l'OSCE. Nous sommes pleinement attachés à ces obligations. Mais le Mémoire de Budapest ne contient aucune obligation ou accord de soutenir des coups d'État anticonstitutionnels ou des prises de pouvoir violentes, ce que les principes énoncés par l'OSCE interdisent clairement. Soit dit en passant, nous reconnaissons l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'Ukraine, ce qui a été implicitement remis en question aujourd'hui. L'Ukraine ne peut s'en prendre qu'à elle-même pour la décision prise par la Crimée de faire sécession de ce pays en mars 2014; si elle ne l'avait pas fait, la situation y serait bien pire que celle qui règne actuellement dans la région du Donbass. Il est tout à fait ridicule d'entendre les récits faits par certaines personnes au sujet de la Crimée du point de vue de quelqu'un qui n'y est jamais allé. Il est comique de les entendre parler avec autorité de la grave situation et des souffrances de la population en Crimée, que notre collègue du Royaume-Uni a mentionnées plus tôt. Il lui est impossible d'imaginer à quel point il est éloigné de la vérité. Nous l'invitons à s'y rendre. Les gens seront heureux de l'accueillir. Il a également déclaré que nous n'autorisons pas les missions d'observation à entrer en Crimée. Cela n'est pas vrai non plus. Nous y avons invité toute mission de l'Organisation des Nations Unies souhaitant visiter la Crimée et avons déclaré à maintes reprises que nous étions prêts à accueillir une telle mission, sous réserve que les conditions juridiques nécessaires soient réunies.

De nombreux membres du Conseil ont constaté un attachement de l'Ukraine à mettre en œuvre les Accords de Minsk. Où ont-ils vu cela? Avec quel microscope ou quelle loupe? C'est un mystère et une plaisanterie pour moi. Ils ne veulent pas entendre ce qui est dit. Quels sont les engagements en vertu des Accords de Minsk? Quelles sont les dispositions que la Russie est censée appliquer? J'exhorte encore une fois les membres du Conseil à relire les Accords de Minsk. Si les membres se libèrent de l'état d'esprit selon lequel c'est le personnel militaire russe, et non les habitants de Donetsk et de Lougansk, qui se trouve dans la région du Donbass, ils verront clairement quelles sont les parties aux Accords de Minsk qui ne les appliquent pas.

Nous sommes prêts à célébrer tous les anniversaires à venir, pour toutes les dates qui seront désignées, et nous aurons à ce moment-là d'autres choses à dire. J'espère que nous aurons l'occasion d'en reparler. Comme je l'ai dit au début de la séance, nous sommes

heureux de tirer parti de toutes les occasions de discuter de la situation en Ukraine, et je pense que la vie nous offrira de telles occasions.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le représentant de l'Ukraine a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je la lui donne.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je n'ai pas non plus entendu d'éléments nouveaux dans la déclaration faite par mon collègue russe, à l'exception d'un petit nombre de choses. Tout d'abord, je suis très heureux que la question de la Crimée fasse de nouveau l'objet de discussions au Conseil de sécurité. C'est la première fois que je n'entends pas mon collègue dire que la Crimée n'est pas une question à examiner. C'est une bonne chose que nous en parlions. Une autre exception que j'ai oublié de mentionner dans ma déclaration initiale, c'est qu'il y a certainement un élément nouveau dans le discours de la délégation russe, qui est probablement son nouveau sujet de prédilection, à savoir la tenue prochaine de l'élection présidentielle en Ukraine. Parfois je pense que les résultats de l'élection présidentielle en Ukraine sont encore plus importants pour la Russie que ceux de sa propre élection présidentielle. S'agissant des millions d'Ukrainiens qui vivent en Russie, qui seront privés de leur droit de vote et que le représentant de la Russie a mentionnés dans sa déclaration, je voudrais rappeler à mon collègue que, lorsque j'étais Ambassadeur à Moscou en 2012, pendant les dernières élections ukrainiennes tenues pendant que j'y étais, 12 000 citoyens ukrainiens avaient voté dans l'ensemble de la Russie. En 2014, ce chiffre est tombé à 1 200. Je m'interroge donc au sujet des millions de personnes qu'il a mentionnées. Quant aux 4 millions de personnes dans la région du Donbass qui seront empêchées de voter à l'élection présidentielle, s'il souhaite qu'elles votent comme les électeurs l'ont fait en Crimée, sous la menace des fusils russes, elles pourraient peut-être voter. Pourquoi ne pas permettre à 2,2 millions de citoyens ukrainiens en Crimée de participer et de voter aux élections? Nous verrions alors l'équilibre de l'appui.

Enfin, pour résumer, je voudrais citer un passage de l'œuvre la plus récente qui a été publiée hier dans la *Nezavisimaya Gazeta* russe, un article de M. Vladislav Surkov, dont le nom, il me semble, est bien connu, en tout cas autour de cette table. Il a écrit :

« Étant tombée du niveau de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à celui de la Fédération de Russie, la Russie a cessé de décliner, a commencé à se rétablir et a retrouvé son statut naturel et

son seul statut possible, celui d'une grande communauté de nations qui ne cesse de s'agrandir et d'acquérir des territoires ».

Je pense que l'Ukraine ne sera probablement pas le dernier pays sur cette liste.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le représentant de l'Allemagne a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je la lui donne.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'ai entendu les appels lancés par l'Ambassadeur de l'Ukraine et par notre collègue russe – qui a longuement parlé – pour que les 4 millions de personnes dans la région du Donbass soient prises en considération. Pour en revenir à ce qu'ont dit plus tôt certains des auteurs d'exposé, en particulier sur les questions humanitaires, pourquoi les parties ne pourraient-elles pas faire quelque chose de concret et, après la présente séance, envoyer un message dans leurs pays, et dire que demain, dans le Groupe de contact tripartite, en présence de l'Ambassadeur Sajdik, elles sont décidées à oeuvrer à la remise en état du pont à Stanytsia Luhanska. Si elles ne devaient faire que cette seule chose, s'y engager, et réparer le pont – et je pense que le Comité international de la Croix-Rouge est prêt à le faire immédiatement – et faire preuve d'engagement politique et de compassion pour la population, nous aurions vraiment réalisé quelque chose pendant ces trois heures de séance.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Apakan pour qu'il puisse

réagir aux observations faites par le représentant de la Fédération de Russie.

M. Apakan (*parle en anglais*) : La question qui a été soulevée a été traitée dans les rapports quotidiens et hebdomadaires de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Et si l'on examine ces rapports de la Mission spéciale d'observation, l'on peut observer des comptes rendus sur des activités illégales, des combats, des bombardements et d'autres violations du cessez-le-feu. À cet égard, je ne voudrais pas faire d'observations allant au-delà de la portée de nos rapports, car les rapports sont fondés sur des faits établis, et nos équipes patrouillent, observent et élaborent des rapports. C'est pourquoi, au lieu de faire des observations concrètes et tangibles, je voudrais me référer aux rapports de la Mission spéciale d'observation. À cet égard, nous avons reçu des informations faisant état de la présence de personnes en uniforme se réclamant de la Fédération de Russie et d'autres pays, ainsi que de mercenaires. La Mission spéciale a rapporté avoir observé des véhicules portant drapeau russe, dont elle n'a toutefois pas identifié l'origine.

Je dois dire, pour éviter tout malentendu, que ces rapports n'ont fait aucune référence à des unités militaires. Je reprends les rapports et n'ajoute aucun commentaire ou jugement personnel. Il s'agit d'éléments que nous relayons depuis quatre ou cinq ans. Ils ne sont pas nouveaux et ont été réitérés à plusieurs reprises par la Mission.

La séance est levée à 17 h 50.